

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal de la dernière
réunion.**

==

RAPPORTEUR

Date de convocation :
16/01/18

Date d'affichage :
07/02/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 22 JANVIER 2018 à 17h30

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Monique BRY, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-Claude LERTOURE suppléant de M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Hugues VAN MAELE représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Yvonne SAINT-JEAN, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Jacques HERY représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Sylvie ROBERT, Mme Mélanie MASSOT

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le Président prend la parole :

Mes Chers Collègues,

Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2017 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un parmi vous a des observations à présenter au sujet de sa rédaction, et dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Xavier BERTRAND

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

Le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 21 novembre 2017, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 21 novembre 2017 au 28 novembre 2017.

ORDRE DU JOUR

- 1** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** *Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.*

- 2** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** *Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.*

- 3** **ADMINISTRATION GENERALE** *Communications électroniques - Ajout statutaire.*

- 4** **ADMINISTRATION GENERALE** *Avenant n°1 à la convention de prestations de service entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.*

- 5** **FINANCES** *Décision modificative n°2 - Budget principal.*

- 6** **FINANCES** *Décision modificative n°2 - Budget Annexe Eau Potable.*

- 7** **FINANCES** *Décision modificative n°2 - Budget Annexe Assainissement.*

- 8** **FINANCES** *Décision modificative n°2 - Budget Annexe Circuit : Clef des Champs.*

- 9** **FINANCES** *Politique tarifaire 2018.*

- 10** **FINANCES** *Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2017.*

- 11** **FINANCES** *Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de*

- 12 **FINANCES** *Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget annexe Eau potable.*
- 13 **FINANCES** *Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget annexe Assainissement.*
- 14 **FINANCES** *Acquisition et cession de véhicules.*
- 15 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** *Définition de l'intérêt communautaire des voiries.*
- 16 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** *Rétrocession des voiries aux communes.*
- 17 **EAU ET ASSAINISSEMENT** *Fixation du prix de l'eau et de la redevance assainissement, ainsi que des autres prestations des services eau potable et assainissement pour l'année 2018.*
- 18 **EAU ET ASSAINISSEMENT** *Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues.*
- 19 **EAU ET ASSAINISSEMENT** *Zonage d'assainissement des eaux usées sur les communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin - Approbation du projet - Organisation de l'enquête publique.*
- 20 **DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE** *Parc d'activité des Autoroutes - Compte-rendu annuel 2016 de la SEDA à la collectivité.*
- 21 **DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE** *ZAE Le Royeux - Compte-rendu annuel 2016 de la SEDA à la collectivité.*
- 22 **DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE** *Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.*

23	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<i>Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour l'année 2018.</i>
24	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<i>Convention partenariale d'animation de l'incubateur du sport.</i>
25	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<i>Appel à candidature 2018 - Incubateur du sport.</i>
26	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	<i>Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.</i>
27	ENVIRONNEMENT	<i>Convention de partenariat avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour.</i>
28	ENVIRONNEMENT	<i>Convention de partenariat avec les associations locales et Pastel pour la collecte de jouets.</i>
29	AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	<i>Accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Aisne Nord-Est Somme de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016 - 2021.</i>
30	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	<i>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Redevance spéciale.</i>
31	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	<i>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Fixation des tarifs pour les professionnels.</i>
32	DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	<i>Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Convention à conclure avec la société OCAD3E.</i>
33	SPORTS ET LOISIRS	<i>Accueils de loisirs communautaires - Règlement intérieur.</i>
34	TRANSPORTS	<i>Transport urbain - Signature de l'avenant n°11 - Gamme tarifaire.</i>
35	TRANSPORTS	<i>Signature de l'avenant n°12 - Transport à la demande.</i>
36	TRANSPORTS	<i>Convention de délégation et de gestion du</i>

transport scolaire.

- 37** **PERSONNEL** *Information relative à la mise à disposition auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois de Mme Cécile MILLET.*
- 38** **PERSONNEL** *Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou convention d'occupation précaire avec astreinte.*
- 39** **PERSONNEL** *Modification du tableau des effectifs.*
- 40** **PERSONNEL** *Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, adjoints du patrimoine, adjoints d'animation, éducateurs des activités physiques et sportives, opérateurs des activités physiques et sportives et animateurs.*
- 41** **PERSONNEL** *Mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture et des éducateurs de jeunes enfants.*
- 42** **PERSONNEL** *Installation de l'indemnité spéciale de risques aux agents des parcs zoologiques chargés de donner des soins aux animaux sauvages.*
- 43** **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** *Compte rendu au Conseil des opérations effectuées en vertu de la délégation de M. le Président.*

PROCES-VERBAL

Le lundi 27 novembre 2017,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEI, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRI, M. Fabien BLONDEL, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE

Sont excusés représentés :

*Mme Frédérique MACAREZ représenté(e) par M. Xavier BERTRAND
M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE
M. Philippe LEMOINE représenté(e) par Mme Anne CARDON
M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN
Mme Monique BRY représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT
Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE
Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT
Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY*

Absent(e) :

M. Damien NICOLAS, M. Philippe CAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : *Thomas DUDEBOUT*

Nombre de conseillers en exercice : 70

Quorum : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 65

Nombre de conseillers votant : 69

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT, comme secrétaire et Matthieu GRESSIER comme secrétaire auxiliaire.
Est ce qu'il y a des questions ou des remarques ?
Avant de voter, il faut s'inscrire et donc pour s'inscrire on appuie sur le bouton 1.
On peut donc voter sur le rapport n° 1, qui est pour, qui est contre, qui s'abstient ?
Scrutin ouvert – Le scrutin est clos, c'est adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Gilles GILLET, M. Jean-Louis GASDON ne prennent pas part au vote.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Approbation du procès-verbal de la dernière réunion.

Rapporteur : M. le Président

Le Président prend la parole :

Mes Chers Collègues,

Le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2017 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un parmi vous a des observations à présenter au sujet de sa rédaction, et dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver.

- 27 novembre 2017 -

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Agnès POTEL, M. Jean-Louis GASDON, Mme Danielle LANCO ne prennent pas part au vote.

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE **Communications électroniques - Ajout statutaire.**

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5216-5 et L 5211-17 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n° 2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois adoptés par délibération du 20 juin 2017 ;

Compte tenu de la nécessité de rattacher statutairement la compétence relative au développement de la fibre sur le territoire intercommunal, conformément aux dispositions du chapitre V, titre II, livre IV du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'ajout de la compétence statutaire suivante :

Article 11.3 - Compétences supplémentaires

16°) En matière de communication numérique :
« Réseaux et services locaux de communications électroniques »

2°) d'autoriser M. le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération qui devra être transmise à l'ensemble des communes.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Nous devons ajouter une compétence

- 27 novembre 2017 -

supplémentaire au statut adopté lors du conseil communautaire, c'est la communication numérique, c'est tout simplement pour permettre à l'USEDA de continuer le déploiement de la fibre optique sur notre territoire, ce n'est pas une compétence contraire aux engagements que l'on a pris, c'est tout simplement pour que l'USEDA puisse intervenir chez nous.

Vous avez donc devoir délibérer à nouveau dans vos conseils municipaux dans un délai de trois mois, il devrait y avoir des conseils municipaux dans un délai de trois mois, ce rapport arrive donc au bon moment.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Louis GASDON ne prend pas part au vote.

Délibération 4

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant n°1 à la convention de prestations de service entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.

Rapporteur : M. le Président

Dans une convention conclue entre l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville les 12 et 16 décembre 2016, les deux entités sont convenues de recourir aux prestations de service dans les domaines suivants : entretien voirie, entretien des COSEC, atelier d'impression, affaires immobilières et foncières, recherche de financement extérieurs, prévention et centre de formation et de perfectionnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, il s'avère que l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville ont décidé d'ajuster le périmètre d'intervention de certaines prestations.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions en retirant de la convention cadre l'entretien des COSEC, les affaires immobilières et foncières, la recherche de financement extérieurs, le centre de formation et de perfectionnement et en ajoutant les interventions liées à la régie transports.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver les termes de l'avenant tel qu'annexé au présent rapport,

- 27 novembre 2017 -

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à effectuer toutes démarches et formalités subséquentes.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit d'effectuer des adaptations, parce que nous devons retirer de la convention cadres, l'entretien des COSEC, des affaires immobilières et foncières, la recherche de financements extérieurs et le centre de Formation et de Perfectionnement, et on doit y ajouter les interventions liées à la régie Transports, différents ajustements entre la Ville et l'Agglo.

Il est donc proposé d'approuver cet avenant.

Y a-t-il des questions ?

M. TOURNAY - Je vous remercie Monsieur le Président, j'entends bien qu'il faille une nouvelle convention mais ce rapport n'explique pas le pourquoi de cette convention et pourquoi faut-il cet ajustement ?

M. Xavier BERTRAND - Tout simplement, parce que l'on va reprendre par exemple, les COSEC qui sont de la responsabilité de l'Agglo, que l'on s'aperçoit pour la recherche de financements extérieurs, que ce n'est pas tout à fait la même chose de les rechercher pour la Ville, avec les politiques qui sont les siennes et l'Agglo, c'est donc pour cela qu'il faut ajuster et que cela s'appelle, des ajustements, et sur la régie Transports, dans la mesure où là on s'aperçoit qu'il y a une cohérence. Il y a des choses qui s'adaptent qu'on enlève, il y en a d'autres que l'on rajoute et je pense que l'on ne continuera pas encore à le faire pendant longtemps mais encore pendant quelques mois pour bien régler les choses et tout cela au juste prix et pour la Ville et pour l'Agglo.

Pas d'autres questions ? le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Louis GASDON ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 5

FINANCES

Décision modificative n°2 - Budget principal.

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale

- 27 novembre 2017 -

effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 70 - Produits de services	-580 000,00	Ch 011- Charges à caractère général	+219 000,00
Ch 74 - Dotations et participations	+150 000,00	Ch 65 - Autres charges de gestion courante	-200 000,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	-247 750,00	Ch 67 - Charges exceptionnelles	+8 110,00
		Ch 023 - Virement de section	-704 860,00
	-677 750,00		-677 750,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			86 919 635,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 024 - Produits de cession d'immobilisations	+247 750,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	+205 404,00
Ch 021 - Virement de section	-704 860,00	Ch 204 - Subventions d'équipements versées	-235 190,00
		Ch 23 - Immobilisations incorporelles	-427 324,00
	-457 110,00		-457 110,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			37 597 990,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°2,

2°) de charger le Président des actes afférents.

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit d'effectuer les régularisations sur les prévisions budgétaires. Vous avez le détail qui est dedans, Guy DAMBRE est à votre disposition si vous avez besoin de renseignements.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Gilles GILLET, M. Jean-Louis GASDON ne prennent pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 6

FINANCES

Décision modificative n°2 - Budget Annexe Eau Potable.

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE EAU			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 042 – Opérations d'ordre	+15 000,00	Ch 011 - Charges à caractère générale	-27 500,00
		Ch 012 - Charges de personnel	+27 500,00
		Ch 023 - Virement de section	+15 000,00
	+15 000,00		+15 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			13 506 977,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 021 - Virement de section	+15 000,00	Ch 040 – Opérations d'ordre	+15 000,00
	+15 000,00		+15 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			8 166 018,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la décision modificative n°2,

2°) de charger le Président des actes afférents.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Vous avez le détail également. Jérôme LECLERCQ est à votre disposition à moins qu'il ne souhaite prendre la parole.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET, M. Claude VASSET, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 7

FINANCES

Décision modificative n°2 - Budget Annexe Assainissement.

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
Ch 42 – Opérations d'ordre	+25 000,00	Ch 011 - Charges à caractère générale	-19 600,00
		Ch 012 - Charges de personnel	+19 600,00
		Ch 023 - Virement de section	+25 000,00
	+25 000,00		+25 000,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			16 600 144,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 021 - Virement de section	+25 000,00	Ch 40 – Opérations d'ordre	+25 000,00
	+25 000,00		+25 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			9 515 421,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 27 novembre 2017 -

1°) d'adopter la décision modificative n°2,

2°) de charger le Président des actes afférents.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Jérôme LECLERCQ est toujours à votre disposition pour les renseignements.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 8

FINANCES

Décision modificative n°2 - Budget Annexe Circuit : Clef des Champs.

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

RECETTES		DEPENSES	
SECTION D'EXPLOITATION			
		Ch 011 - Charges à caractère général	-25 000,00
		Ch 012 - Charges de personnel	+25 000,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			506 511,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Ch 20 - Immobilisations incorporelles	-4 740,00
		Ch 21 - Immobilisations corporelles	+4 740,00
	+0,00		+0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virements de crédit + Décisions modificatives)			151 093,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°2,
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

M. Xavier BERTRAND, Président – Michel BONO est à votre disposition pour les renseignements.

Est-ce qu'il y a des questions ? Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Philippe VIGNON ne prend pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

FINANCES
Politique tarifaire 2018.

Rapporteur : M. le Président

Les services techniques de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois effectuent des travaux d'aménagement divers sur son territoire.

Le coût de la main d'oeuvre de ces interventions, mais également des moyens mis à disposition peut être facturé à des tiers (usagers du service public, entreprise ayant créé des dommages sur nos infrastructures...) et sert au calcul du coût des travaux en régie.

Afin de permettre une meilleure valorisation de ces heures d'intervention, il est proposé une politique tarifaire pour 2018.

- Main d'oeuvre

Service	Tarif horaire
Accueil et logistique	22,44 €
Informatique	34,95 €
Régie magasin	27,93 €
Régie garage	27,15 €
Régie espaces verts	26,99 €
Régie eau et assainissement	31,03 €
Camion atelier	24,09 €

- Véhicules de moins de 3,5 tonnes

Type de véhicule	Prix au km	Prix à l'heure
Berline et fourgonnette	0,60 €	2,85 €
Fourgon	1,08 €	5,28 €
Camion benne	2,22 €	5,82 €
Moto et quad	NA	1,56 €
Petit camion benne électrique	NA	3,49 €
Camion caisse	5,11 €	9,06 €

· NA = Compteur horaire uniquement

- Véhicules de plus de 3,5 tonnes

Type de véhicule	Prix au km	Prix à l'heure
Camion	1,15 €	7,31 €
Camion benne	3,63 €	13,59 €
Camion benne 5,5 tonnes avec grue auxiliaire	NA	15,41 €
Camion benne 9 tonnes avec grue auxiliaire	5,37 €	13,52 €
Camion benne 15 tonnes avec grue auxiliaire	5,75 €	21,39 €
Camion benne 19 tonnes avec grue auxiliaire	10,52 €	19,41 €
Camion benne 26 tonnes avec grue auxiliaire	9,25 €	29,41 €
Camion ampliroll (19 et 26 tonnes)	NA	17,70 €
Benne à ordures ménagères (19 et 26 tonnes)	NA	39,04 €
Excavatrice 19 tonnes	14,26 €	84,82 €
Hydrocureuse 5,5 tonnes	NA	28,41 €
Hydrocureuse 12 tonnes	13,49 €	50,23 €
Hydrocureuse 19 tonnes	7,02 €	73,02 €
Hydrocureuse 26 tonnes	6,82 €	182,01 €
Chargeur articulé et tracto chargeur	NA	27,92 €
Grue et pelle hydraulique	NA	70,03 €
Tracteur agricole	NA	48,91 €

· NA = Compteur horaire uniquement

- Matériels

Type de matériel	Prix à l'heure
Saleuse auto portée (+ et - 3,5 tonnes)	4,86 €
Saleuse tractée	2,93 €
Matériel agricole (broyeur, charrue, motoculteur, lame de déneigement...)	1,90 €
Petit matériel de coupe espaces verts (tondeuse tractée, tronçonneuse, débroussailluse, taille haie...)	0,32 €
Petit outillage électro portatif (perceuse, perforateur, scie sauteuse, scie circulaire, compresseur....)	0,21 €
Groupe électrogène portatif (entre 2 et 7 Kw)	0,14 €
Cylindre	0,58 €
Tondeuse autoportée, tracteur de tonte, robot de tonte	2,05 €

- 27 novembre 2017 -

Nettoyeur haute pression embarqué	1,87 €
Caisson pour déchets	0,61 €
Chariot élévateur	2,60 €
Remorque (plus de 500 kg)	2,66 €
Minipelle	48,47 €
Embarcation	2,24 €
Matériel de voirie (piqueur, patin vibrant, découpeuse, moto pompe...)	0,23 €
Petit matériel de propreté (chariot, pulvérisateur, épandeur...)	0,31 €
Malaxeur	0,41 €
Générateur et extracteur de fumée (canalisation)	1,41 €

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la politique tarifaire 2018.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Suite à la fusion, nous devons délibérer sur les tarifs de main d'œuvre des interventions des régies, ainsi que les tarifs de location de véhicules et de matériels appartenant à la Collectivité à destination des usagers du service public. C'est surtout pour régler des prestations de services. Entre parenthèses, la dernière politique tarifaire datait de 2013 et avait besoin d'être réactualisée.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Fabien BLONDEL ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 10

FINANCES

**Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants -
Programmation 2017.**

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants, avec une inscription de 171 000 € sur le budget prévisionnel 2017.

Le comité de pilotage s'est réuni deux fois, en septembre et en octobre 2017, afin d'étudier les dossiers présentés par les communes à l'issue de l'appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la programmation ci-annexée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la programmation pour l'attribution du fonds de concours 2017 conformément au programme ci-annexé ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Je laisse la parole à celui qui est à l'initiative de ce fonds de concours. Monsieur le Vice-président, vous avez la parole :

M. Roland RENARD - Chers collègues, simplement pour dire qu'il y avait une somme de 171.000 euros qui était allouée pour l'exercice 2017, l'ensemble de cette somme a été ventilée sur 15 communes qui ont pu bénéficier d'une aide financière pour mener à bien 21 projets, par conséquent, c'est une bonne chose, un bon départ, 171.000 c'est bien, après vous dites c'est peu ! mais sinon c'est bien. Par contre, ce qu'il faut se dire c'est que l'on enverra un courrier pour 2018, pour l'instant pas d'affolement, afin que vous puissiez déposer l'ensemble de vos dossiers. On vous enverra un courrier ma chère Colette !

Voilà Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Xavier BERTRAND : C'est toujours la même logique, on marche bien sur deux jambes, il y a bien évidemment la ville centre Saint-Quentin, mais il y a aussi les communes de moins de 10000 habitants et je trouve qu'il est tout-à-fait normal que l'on puisse aider les collectivités à monter leurs dossiers. Je me souviens d'un courrier qui avait été fait en tout début d'année par Roland RENARD en rappelant notamment ce qui avait été fait en matière scolaire sur le territoire de la Communauté de communes de Saint-Simon et je pense que ça vaut la peine, cette politique n'est pas seulement pour les communes membres de l'ex Communauté de communes de Saint-Simon mais pour l'ensemble des communes de moins de 10000 habitants. Il y en a beaucoup qui parle de ruralité, il y en a beaucoup qui agissent, nous on essaie d'être dans la deuxième catégorie.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 11

FINANCES

Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget principal.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2017 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20– Immobilisations incorporelles	1 234 050,00 €	308 512,50 €
204– Subventions d'équipements versées	1 961 304,00 €	490 326,00 €
21– Immobilisations corporelles	12 057 530,00 €	3 014 382,50 €
23– Immobilisations en cours	6 854 976,00 €	1 713 744,00 €
Total des dépenses d'équipement	22 107 860,00 €	5 526 965,00 €

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit pour cette délibération et les deux suivantes, de deux autorisations d'engagement à hauteur de 25% des opérations inscrites en N-1 en attente du vote du budget de mars 2018 et donc c'est pour m'autoriser à liquider, engager et mandater les dépenses d'investissements.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

Il y a de nouveaux arrivants, je n'ai pas dit des retardataires ! donc il va falloir réinitialiser, je vous propose donc de réinitialiser.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 12

FINANCES

Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget annexe Eau potable.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2017 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	245 420,00 €	61 355,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 095 535,00 €	523 883,75 €

- 27 novembre 2017 -

23 – Immobilisations en cours	1 027 285,00 €	256 821,25 €
Total des dépenses d'équipement	3 368 240,00 €	842 060,00 €

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Même autorisation pour liquider, engager et mandater sur le budget annexe Eau potable.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Patricia KUKULSKI, M. Christian HUGUET, M. Alexis GRANDIN ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 13

FINANCES

Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 - Budget annexe Assainissement.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612.-1,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2018 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

comme suit.

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2017 (BP + DM + VC)	Montant autorisé avant le vote du budget
20 – Immobilisations incorporelles	381 590,00 €	95 397,50 €
21 – Immobilisations corporelles	3 907 651,00 €	976 912,75 €
23 – Immobilisations en cours	773 994,00 €	193 498,50 €
Total des dépenses d'équipement	5 063 235,00 €	1 265 808,75 €

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Même autorisation pour liquider, engager et mandater les dépenses d'investissements mais sur le budget annexe Assainissement.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 14

FINANCES

Acquisition et cession de véhicules.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la réorganisation des deux collectivités, il a été décidé que le parc de véhicules serait redéployé selon les propres entités de chacun.

Aussi, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois va faire l'acquisition auprès de la Ville de Saint-Quentin de 18 véhicules pour un montant total de 94 605,00 € TTC.

Dans ce même cadre, l'Agglo vendra à la Ville de Saint-Quentin 4 véhicules pour

un montant total de 18 100,00 € TTC.

Le détail de ces transactions est répertorié dans les annexes jointes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'acquisition des biens de la Ville de Saint-Quentin dans les conditions définies au présent rapport,

2°) d'approuver la vente des biens à la Ville de Saint-Quentin dans les conditions définies au présent rapport,

3°) d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – La Communauté d'agglomération et la ville de Saint-Quentin avaient acheté des véhicules dans le cadre d'un groupement de commandes, il faut aujourd'hui procéder à la régularisation suite à un inventaire qui a été réalisé dans le cadre de la fusion.

L'Agglo vend à la Ville 4 véhicules et lui rachète 18 véhicules. Vous avez le détail qui est en annexe de la délibération.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 15

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Définition de l'intérêt communautaire des voiries.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par délibération du 20 juin 2017 ;

Considérant que dans le cadre de la fusion des Communautés, les dispositions de la loi NOTRe et de l'article L.5211-41-3 du CGCT prévoient que lorsque l'exercice des compétences de l'établissement issu de la fusion est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion ;

Considérant que l'intérêt communautaire peut être déterminé au plus tard jusqu'en décembre 2018 ;

Considérant qu'au titre des compétences optionnelles l'article 11-2 des statuts de la Communauté d'agglomération comprend : « la création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » ;

Considérant que par délibération du 20 juin 2017, la Communauté d'agglomération a arrêté la liste des voiries d'intérêt communautaire ;

Considérant que cette liste doit être parfaite par des plans plus précis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la définition de l'intérêt communautaire des voiries, conformément à la délibération du 20 juin précitée et selon les descriptions jointes, complétées des plans géométriques consultables au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) d'autoriser M. le Président à effectuer à toutes formalités afférentes.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Cette délibération et la suivante concernent les voiries d'intérêt communautaire, elles font suite au vote de l'intérêt communautaire qui a eu lieu, si je ne me trompe, en juin dernier, avant les vacances. A cette occasion, nous avons arrêté la liste des voiries qui sont restituées aux communes, cette liste a été confirmée par la Commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers et les maires des communes concernées ont été vus par les services et seront vus à nouveau pour confirmer les relevés effectués par le géomètre. Nous gardons les voies menant à la Clef des champs qui est définie désormais comme ZAE.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Paul GIRONDE, M. Benoît LEGRAND ne prennent pas part au vote.

Délibération 16

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Rétrocession des voiries aux communes.

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-3, L.5216-5, L.5211-41-3 ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération approuvés par délibération du 20 juin 2017 ;

Vu l'inventaire établi sur le territoire de la Communauté d'agglomération et la nécessité de procéder à la rétrocession des voiries qui ne présentent pas d'intérêt communautaire ;

Vu le procès-verbal de la commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers réunie le 6 juin 2017 ;

Considérant que la liste annexée à la présente délibération représente les voies à restituer aux communes ;

Considérant que la restitution des voiries aux communes devra se faire après leur remise en état ;

Considérant que tous futurs travaux à réaliser sur les voiries après restitution seront supportés par les communes et financés par un fonds de concours ne pouvant excéder 50 % du financement net supporté par la commune.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de restituer les voies, dont les plans sont annexés à la présente délibération et complétés des plans géométriques consultables au siège de l'Agglomération du Saint-Quentinois, aux communes sur le territoire desquelles elles se situent ;

2°) de procéder aux restitutions selon les conditions exposées au présent rapport ;

3°) d'autoriser M. le Président à effectuer toutes formalités en ce sens, y compris procéder aux transferts et créer le fonds de concours correspondant.

M. Xavier BERTRAND, Président – Il est demandé au Conseil de restituer les voiries aux communes sur les territoires desquels elles se situent.

Cela va permettre, justement avec le fonds de concours qui sera en place de financer 50 % des investissements qui interviendront dans les années à venir.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 17

EAU ET ASSAINISSEMENT

Fixation du prix de l'eau et de la redevance assainissement, ainsi que des autres prestations des services eau potable et assainissement pour l'année 2018.

Rapporteur : M. le Président

Il appartient au Conseil communautaire de fixer les tarifs applicables au 1er janvier de l'année suivante en matière de vente de l'eau et de redevance d'assainissement.

Ces tarifs s'entendent sur le territoire des communes de l'ex Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, les tarifs pour les autres communes ayant été déterminés par les collectivités compétentes.

Dans ce cadre a été établi un avant-projet de budget primitif annexe des services d'eau potable et d'assainissement.

Outre les charges incombant au fonctionnement normal, ces budgets sont marqués par les actions prioritaires qu'impose le respect d'une politique en matière de qualité de l'eau et d'environnement ainsi que par l'extension des réseaux.

Compte tenu de l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux en date du 13 novembre 2017, il est proposé de fixer les tarifs tels que définis ci-après :

1) Budget annexe du service eau potable

L'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de vente de l'eau. Le prix de vente de l'eau se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 0,14 € H.T. le m³ ;

- 27 novembre 2017 -

- Hors redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, soit 1,48 € H.T. le m³.

Soit un prix global de 1,70 € T.T.C, sans évolution par rapport à 2017.

Ce tarif s'entend hors redevances de l'Agence de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,388 € HT/m³

2) Budget annexe du service d'assainissement

L'équilibre financier de cet avant-projet de budget est assuré compte tenu des dispositions ci-après en matière de tarification de la redevance d'assainissement. La redevance d'assainissement se décompose en deux postes qui pourraient être fixés comme suit à compter du 1er janvier 2018 :

- La redevance pour la collecte des eaux usées 1,57 € H.T. le m³ ;

- La redevance pour le traitement des eaux usées, secteur d'activités dont l'intégralité des recettes est assujettie à la T.V.A., soit 0,87 € H.T.

Soit un prix global de 2,61 € T.T.C le m³, sans évolution par rapport à 2017.

Ce tarif s'entend hors redevances de l'Agence de l'Eau, à savoir :

- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,266 € HT/ m³

3) Fixation des tarifs des autres prestations des services eau potable et assainissement

3.1. Autres prestations du service eau potable (assujetti à la T.V.A. depuis le 01/01/93)

3.1.1. Abonnement (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

15,84 € HT pour un an conformément aux modalités suscitées, soit 1,32 € HT par mois.

3.1.2. Location de compteurs (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

Tarifs annuels hors taxes

12 & 15 mm	20 & 25 mm	30 mm	40 mm	60 & 65 mm	80 mm	100 mm	150 mm
9,36 €	11,64 €	29,64 €	41,52 €	87,97 €	137,28 €	176,64 €	291,36 €

3.1.3. Création de branchements – Modification de branchements existants (Taux TVA en vigueur au 1er janvier 2018)

a) Création de branchements

- 27 novembre 2017 -

PRESTATIONS	Prix hors taxes	
	Forfait (5 ml+2ml)	ml suppl
Branchement de 25 mm	1 076,16 €	153,74 €
Branchement de 32 mm	1 276,79 €	182,40 €
Branchement de 40 mm	1 527,61 €	218,23 €
Branchement de 50 mm	2 556,15 €	365,16 €

b) Modification des branchements existants

PRESTATIONS	Prix hors taxes Forfait
Branchement de 25 mm	737,18 €
Branchement de 32 mm	1 048,65 €
Branchement de 40 mm	1 297,38 €
Branchement de 50 mm	2 040,47 €

3.2. Autres prestations du service assainissement (soumis au taux de T.V.A en vigueur au 1er janvier 2018)

1. Droit pour autorisation de raccordement à l'égout public : 15,06 € HT.
2. Coût forfaitaire du branchement "eaux usées" pour la desserte de constructions nouvelles (prix moyen avec canalisation de 7 ml maximum) : 1 812€ HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.
3. Coût forfaitaire d'une seconde boîte de raccordement au réseau "eaux usées" : 1 812 € HT augmenté de 127,29 € par ml supplémentaire.
4. Déplacement de boîtes de raccordement à la demande des propriétaires : 964,15 € HT augmenté de 116,88 € par ml supplémentaire.

3.3. Prestations du service public d'assainissement non collectif

1. Redevance pour le contrôle de la conception et de l'exécution du neuf / réhabilité : forfait de 100 € HT soit une baisse de 50 € H.T
2. Redevance pour le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT soit une baisse de 50 € H.T

3. Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : forfait de 100 € HT.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de décider l'application, à compter du 1er janvier 2018, des tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Je donne la parole à Jérôme LECLERCQ et ensuite Olivier TOURNAY bien évidemment.

Jérôme LECLERCQ : Merci Monsieur le Président, Monsieur le Président, mes chers collègues, donc les tarifs sont bien sûr uniquement pour le territoire de l'ex Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, puisque les autres communes devront voter leurs tarifs comme avant. Donc, il faut savoir que ces tarifs ont eu un avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 13 novembre 2017, donc il est proposé au Conseil de maintenir les prix à l'identique et cela pour la quatrième année consécutive, excepté pour le contrôle SPANC où l'on vous propose de baisser la tarification de 150 à 100 euros Hors taxes. Ce qui fait un prix de l'eau global de 1,70 euro TTC par m³ hors redevance Agence de l'eau et une redevance Assainissement prix global de 2,61 euros TTC par m³ d'eau hors redevance Agence de l'eau également.

Voilà donc il est décidé d'appliquer à compter du 1er janvier 2018, les tarifs proposés au présent rapport sur les communes concernées.

Ce que l'on demande de voter.

M. TOURNAY : Je vous remercie Monsieur le Président,

Chers collègues, donc le prix de l'eau est stabilisé, M. RENARD, excusez-moi de vous plagier, donc c'est bien mais c'est peu !

Nous attendions une baisse du prix de l'eau puisque la délégation de services publics du traitement de l'eau avait été reconduite et on nous a annoncé des économies, les économies sur le papier, il y en a certainement, je suis toujours persuadé que si nous étions en régie publique complète, l'économie serait encore plus grande, il suffit de regarder les bénéfices que l'entreprise VEOLIA produit chaque année, enfin bref ! pour le coup il n'y a aucun bénéfice direct pour l'utilisateur sur une eau bien trop chère.

J'ai une question tout de même : je suis toujours en recherche de comprendre pourquoi nous avons une des eaux les plus chères de France et je voulais savoir s'il y avait une étude dans laquelle serait impliquée la Communauté d'Agglomération qui indiquerait l'impact de la pollution agricole, la pollution industrielle ou ménagère sur le prix de l'eau ?

Jérôme LECLERCQ : Concernant la diminution du prix de l'eau, il est bien entendu qu'à partir du 1er janvier 2018, nous prendrons la compétence sur l'ensemble du territoire, la compétence Eau et Assainissement, donc il y a une commission dont vous faites partie d'ailleurs, M. TOURNAY, qui devra proposer au Conseil une tarification adaptée et peut-être évolutive dans le temps, sur plusieurs années pour essayer d'harmoniser sur tout le territoire, c'est pour cela que l'on a pas voulu toucher au prix de l'eau cette année et sur la plupart des communes de la collectivité ou des syndicats, hormis deux communes, Saint-Simon qui a été obligée d'augmenter parce que justement la prestation de Véolia était plus importante au dernier contrat que précédemment et la commune de Villers-Saint-Christophe qui a voulu baisser un petit peu son prix de l'eau. Concernant l'incidence de l'aspect économique du monde agricole sur le prix de l'eau, il n'y a pas d'étude en cours au niveau de la collectivité à ce sujet-là.

- 27 novembre 2017 -

M. Xavier BERTRAND - On avait pris des engagements, on les tient, personne n'a de baguette magique mais en attendant la stabilité aujourd'hui est ce que l'on doit aux habitants de l'Agglo, en plus cela nous permet également, je tiens à le dire, d'éviter que les marches ne soient trop difficiles. Je signale également que vous avez certainement vu dans la presse l'autre jour, qu'il y a une commune qui avait connu une grosse augmentation. Aussitôt le titre : « la méchante Communauté d'Agglomération qui a déjà augmenté ses tarifs », Ce n'est pas de bol !! ce n'est pas la Communauté d'Agglomération qui a la compétence, donc qu'il y ait eu des travaux, des investissements c'est une chose, que l'eau paye l'eau, mais quand on est à dire que c'est la Communauté d'Agglomération qui est responsable alors qu'elle n'en a pas la compétence, c'est quand même un peu fort de café ! Et même si c'est un verre d'eau c'est difficile à avaler ! donc si on fait des boulettes, si on fait des choix on les assume mais moi je ne paie pas les factures des autres !

Donc au bout d'un moment, c'est bien gentil mais les procès d'intention ou les procès à répétition, il y en a marre ! On a fait un rectificatif qui est passé en petit quand même par rapport à la une qui était sur l'augmentation du prix de l'eau à cause de l'Agglo, je le dirai à ceux qui nous écoutent et aussi pour les réseaux sociaux, donc l'augmentation qui est dans une commune de l'ex Communauté de communes de Saint-Simon, cela n'a rien à voir, d'ailleurs je demanderai aussi à ce que l'on fasse une communication auprès des habitants concernés pour remettre les pendules à l'heure.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 18

EAU ET ASSAINISSEMENT

Forages d'essai dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune de Remaucourt - Indemnités dues.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur en eau potable et de la mise hors service programmée de la station de pompage de Tour Y Val, la Communauté d'agglomération envisage de construire une nouvelle station de pompage sur des terrains située sur la commune de Remaucourt.

Elle a pour ce faire obtenu des propriétaires des parcelles cadastrées ZI39, ZD n° 54 et ZD n° 21 l'autorisation d'occupation de leur terrain.

Cette autorisation d'occupation d'une durée d'un an a été renouvelée chaque année depuis 2001.

Les ouvrages réalisés sur ces terrains (forages et piézomètres) sont maintenus en place, aussi cette autorisation sera reconduite pour l'année 2018. En conséquence, il convient de verser aux intéressés une indemnité annuelle de 400 € pour l'occupation desdits terrains, pour la période s'étendant d'octobre 2017 à octobre 2018, dans l'attente des conclusions techniques du Schéma Directeur Eau Potable et des travaux correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'indemniser l'indivision GRAS, MM. Philippe JAMEZ et Patrick VAN MAELE pour l'occupation de leur parcelle, dans les conditions exposées ci-dessus.

*

M. Xavier BERTRAND, Président - Il s'agit d'indemniser, comme chaque année, des propriétaires de la commune de Remaucourt, ils sont trois pour l'occupation de leurs parcelles dans le cadre de forages d'essai pour la recherche de nouvelles ressources.

On trouve quelque chose ?

M. LECLERCQ – on a de bons espoirs au niveau de la ressource en eau pour trouver comme cité dans le rapport, on a la volonté de supprimer le pompage sur Tour Y Val pour un problème de protection du site au vu de sa situation géographique, celle-ci ne le permet pas. On a donc de bons espoirs sur une ressource en eau sur Remaucourt, Morcourt, avec de la qualité et de la quantité, on a une volonté aussi d'augmenter le prélèvement sur le puits d'Harly.

Simplement, cette délibération est uniquement pour conclure en fait les recherches sur les essais de pompage aussi bien en quantité qu'en qualité sur ces sites-là et essayer d'obtenir quelque chose de complet, avant d'arbitrer et de pérenniser ce choix sur Remaucourt.

M. TOURNAY – Je vous remercie, juste une précision, je voulais être bien sûr que c'est depuis l'année 2001 que l'on cherche sur ces terrains-là de l'eau ? Donc, depuis 16 ans sur les mêmes terrains on cherche de l'eau ?? C'est long !

M. LECLERCQ – Oui, il y a eu des essais de qualité, des essais de pompage, après il faut faire des pompages aussi sur une durée un peu plus longue pour voir les conséquences que cela peut avoir sur la rivière qui est proche, la Somme. Cela ne se fait pas comme cela en un an ! Il y a également la problématique de la saisonnalité, ce sont des essais qui sont très longs, je vous l'accorde !

M. Xavier BERTRAND – Attendez, M. le Secrétaire, vous avez coupé le micro !

M. LECLERCQ – Mais il ne faut pas se tromper, il vaut mieux prendre un an de plus pour refaire des essais mais être sûr de notre coup.

M. Xavier BERTRAND – C'est tout de même pour cela que j'ai demandé, parce qu'au bout d'un moment on cherche, on ne cherche pas du pétrole, mais quand même ! Je comprends qu'il faille sécuriser Tour Y Val, c'est plus vu en réserve, si je ne me trompe pas ?

M. LECLERCQ – Non, ce n'est pas en réserve c'est vraiment parce qu'aujourd'hui Tour Y Val c'est 70 % de la ressource en eau pour la collectivité et on voudrait monter en puissance

- 27 novembre 2017 -

Harly mais, Remaucourt aurait une incidence non négligeable sur la ressource en eau de la collectivité.

M. Xavier BERTRAND – C'est bien utile ce que l'on fait ? Depuis 2001, c'est pour cela aussi que j'ai posé la question tout à l'heure.

M. LECLERCQ – Oui, oui c'est utile, c'est indispensable si on veut garder une sécurité pour l'eau de la collectivité.

M. Xavier BERTRAND – Parce que c'est la formulation des essais de pompage, autrement ça va rappeler un peu les Shadocks, parce que depuis 2001 ! excusez-moi c'est juste de faire la remarque que je me suis faite en regardant les titres. Pas d'autres remarques ?

M. HERY – M. le Président, est ce que l'on peut interroger les services qui sont présents, je voulais savoir si c'est une durée habituelle pour faire de tels essais.

M. Xavier BERTRAND – Jérôme LECLERCQ a répondu. Jérôme ?

M. LECLERCQ – Oui, c'est usuel, il y a peut-être des durées un peu plus courtes mais il y a un gros prélèvement dans la nappe et ce que je vous ai dit tout à l'heure, il y a la Somme qui est à côté et il ne faut pas mettre en péril la rivière qui est à proximité.

M. Xavier BERTRAND – Cela ne coule pas de source, mais c'est usuel !

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenus : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 19

EAU ET ASSAINISSEMENT

Zonage d'assainissement des eaux usées sur les communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville-Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin - Approbation du projet - Organisation de l'enquête publique.

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux articles L. 2224-10 et R. 2224-7 à R. 2224-9 du code général des collectivités territoriales, l'Agglo du Saint-Quentinois est tenue de délimiter, pour chacune de ses communes membres, le zonage d'assainissement des eaux usées.

Le zonage d'assainissement permet de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés sur les communes.

Il contribue, par ailleurs, à une gestion intégrée de la ressource en eau en prévenant les effets de l'urbanisation sur les milieux récepteurs et les systèmes d'assainissement (réseaux et unités de traitement).

Après approbation du zonage d'assainissement, ce document sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

12 communes de l'Agglo du Saint-Quentinois sont concernées, rendant, in fine, le système d'assainissement raccordé à la Station de Traitement de Gauchy totalement couvert par le zonage d'assainissement eaux usées. Les communes d'Essigny-le-Petit, de Fieulaine, Fonsomme, Fontaine Notre Dame et Mesnil Saint Laurent bénéficient d'un zonage d'assainissement eaux usées depuis 2003.

Le zonage d'assainissement eaux usées doit délimiter :

1°) Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2°) Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

A l'issue des études menées par les services de l'Agglo du Saint-Quentinois, un dossier d'enquête publique a été réalisé contenant :

- Une présentation de l'aire d'étude et de ses enjeux,
- Le schéma directeur d'assainissement reprenant les investissements à réaliser sur le système de collecte et le système de traitement des eaux usées,
- Le zonage d'assainissement eaux usées proposé avec le rappel des obligations de la collectivité et des usagers.

Les investissements définis permettent d'atteindre, une fois les investissements réalisés, un taux de desserte de 99,35 %.

Seuls 0,65% des usagers relèveront du service public d'assainissement non-collectif. Ils se situent dans des secteurs éloignés ou scindés de l'urbanisation actuelle par la présence d'infrastructures dont les raccordements nécessiteraient des coûts disproportionnés relatifs au nombre d'usagers concernés. Ces derniers devront bénéficier d'un assainissement autonome conforme aux arrêtés ministériels.

Au-delà de l'aspect réglementaire du zonage d'assainissement, l'Agence de l'Eau Artois Picardie en fait une obligation quant à l'octroi de subventions pour les usagers situés sur notre territoire.

Selon l'article L. 123.2 du code de l'environnement, le zonage d'assainissement est soumis à la réalisation d'une enquête publique.

Dans cette perspective, l'Agglo du Saint-Quentinois sera chargée d'ouvrir et d'organiser une enquête publique unique relative au zonage d'assainissement des 12 communes concernées.

L'enquête publique ferait l'objet d'un registre d'enquête, d'un rapport du commissaire enquêteur ainsi que de conclusions motivées au titre de l'enquête publique requise.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter le projet de zonage d'assainissement eaux usées,

2°) d'autoriser le Président à lancer l'enquête publique du zonage d'assainissement eaux usées des communes de Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville Saint-Amand, Omissy, Remaucourt, Rouvroy et Saint-Quentin.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit de lancer l'enquête publique qui permettra d'arrêter la cartographie des zones concernées par les installations d'assainissement collectif et non collectif.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Gilles GILLET, M. Karim SAÏDI ne prennent pas part au vote.

Délibération 20

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Parc d'activité des Autoroutes - Compte-rendu annuel 2016 de la SEDA à la collectivité.

Rapporteur : M. le Président

La SEDA, concessionnaire du Parc d'activité des Autoroutes, présente son compte rendu annuel au concédant. Ce document, arrêté au 31 décembre 2016, retrace les diverses opérations effectuées au cours de l'exercice et établit les prévisions pour l'année à venir.

Durant l'exercice 2016, la SEDA a réalisé 1 824 257 € HT de dépenses dont 1 675 109 € HT pour le bâtiment évolutif l'Amorce. Les recettes d'un montant de 1 078 982 € HT proviennent de cessions de terrains, de la participation de la Communauté d'agglomération

- 27 novembre 2017 -

pour le bâtiment évolutif l'Amorce et des subventions de l'Etat et du Département.

Pour l'année 2017, la SEDA sollicite une participation financière de la collectivité à hauteur de 154 200 € HT dans le cadre de subvention d'équipement pour le financement du bâtiment évolutif l'Amorce.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le compte rendu annuel 2016 de la zone du Parc des Autoroutes, ci-après annexé, présenté par la SEDA ;

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit du compte-rendu 2016 de la SEDA concernant le Parc des autoroutes.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

Délibération 21

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZAE Le Royeux - Compte-rendu annuel 2016 de la SEDA à la collectivité.

Rapporteur : M. le Président

La SEDA, concessionnaire de la ZAE Le Royeux, présente son compte-rendu annuel au concédant. Ce document, arrêté au 31 décembre 2016, retrace les diverses opérations effectuées au cours de l'exercice et établit les prévisions pour l'année à venir.

Durant l'exercice 2016, la SEDA a réalisé 76 229 € HT de dépenses. Les recettes d'un montant de 160 443 € HT proviennent d'une cession de terrain.

Pour l'année 2017, la SEDA ne sollicite pas de participation de la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le compte rendu annuel 2016 de la zone Le Royeux, ci-après annexé, présenté par la SEDA.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – C'est la même chose, le compte-rendu 2016, mais pour la zone Le Royeux.
Y a-t-il des questions ?
Pas de questions. Le scrutin est ouvert.
Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 22

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dispositif d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil communautaire, en date du 27 mars 2017, a approuvé l'extension du dispositif « CASQ – ARTISANS » sur l'ensemble de son nouveau territoire.

Il s'agit d'accompagner les artisans réalisant des investissements par l'octroi d'une subvention de 15 % du montant HT des dépenses avec un plafond d'aide de 2 000 €.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément au règlement du dispositif « CASQ -ARTISANS » ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit d'aider des bénéficiaires, sept enseignes pour un montant de 14.000 euros que ce soit sur le territoire de Saint-Quentin, mais aussi sur un certain nombre de communes.

Colette BLERIOT est à votre disposition pour vous répondre M. TOURNAY.

M. Xavier BERTRAND – Pas d'intervention M. TOURNAY ? sur un dispositif d'aide aux artisans ? Attendez, je perds mes repères !
L'eau, d'accord, je comprenais, c'est évident mais là les artisans !
Même pas une petite remise en cause ?

M. TOURNAY - Ça devient du comique de répétition à force, expliquer pourquoi on donne de l'argent à des entreprises, sans contrepartie, qui parfois ont des chiffres d'affaires de plusieurs centaines de milliers d'euros. Vous, cela vous paraît normal, moi, cela me paraît incongru.

M. Xavier BERTRAND – Attendez ! un chiffre d'affaires de quelques centaines de milliers d'euros, vous avez revu l'échelle de grandeur à la baisse ! A une époque, c'était avec des millions parce que moi il y a des entreprises que don on connaît la notoriété publique, je pense notamment à certaines, une menuiserie, un petit fleuriste, l'entretien et maintenance en matériels agricoles, un maréchal-ferrant, une boulangerie, franchement, vous voulez que je vous dise quand on les aide justement à hauteur de 2000 euros, qui est un financement en partie du véhicule professionnel, je n'avais pas le sentiment qu'on aidait les riches et les puissants, mais vraiment des artisans qu'on a besoin de soutenir et de maintenir.
Colette BLERIOT, vous voulez prendre la parole ?

Colette BLERIOT – Quand je vais voir les artisans, je n'ai pas l'impression que c'est très florissant en ce moment, ils ont plutôt besoin de notre soutien et il ne faut pas confondre chiffre d'affaires et bénéfice, simplement, je pense que c'est nécessaire de les aider et pour une somme modique de 2000 euros, je pense que là on ne va pas discuter plus longtemps.

M. Xavier BERTRAND – Il faut toujours discuter, toujours.
Le scrutin est ouvert.
Le scrutin est clos. Rapport adopté.

Colette BLERIOT est à votre disposition pour vous répondre M. TOURNAY.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Délibération 23

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche pour l'année 2018.

Rapporteur : M. le Président

La loi du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) a sensiblement modifié le régime des ouvertures dérogatoires du dimanche pour les commerces.

Douze dimanches peuvent être accordés pour 2018, pour une ouverture à titre dérogatoire, à condition que le nombre et les dates soient arrêtés avant le 31 décembre 2017.

Les dispositions de la loi NOTRe prévoient également que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière économique soit préalablement consulté et rende un avis conforme.

Les communes de FAYET, GAUCHY, HARLY et SAINT-QUENTIN ont saisi M. le Président de la Communauté d'Agglomération afin de pouvoir autoriser les commerces à ouvrir le dimanche selon les listes annexées à la présente délibération, et ce dans le respect des dispositions de l'article L.3132-26 du Code du travail.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de rendre un avis favorable aux demandes présentées pour les communes de FAYET, GAUCHY, HARLY et SAINT-QUENTIN concernant les ouvertures dérogatoires des commerces le dimanche en 2018, selon le rapport ci-dessus proposé et son annexe ;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – On commence l'année dans un mois et demi, mais c'est le planning d'ouvertures jusqu'à 12 dimanches. Les communes de Fayet, Harly, Gauchy et Saint-Quentin ont donc délibéré sur les dates souhaitées.

D'autres communes ont également des commerces sur leurs territoires, mais ils ne sont pas soumis à des dérogations notamment parce qu'ils sont ouverts le dimanche en demi-journée.

On doit donc rendre un avis conforme de façon à valider l'ensemble des dates du territoire.

A-t-il des questions ?

M. TOURNAY – Je vous remercie M. le Président, Chers collègues,

C'est sans surprise que je voterai contre cette délibération, je ne sais pas ce que feront les membres de cette assemblée et les dimanches cités dans ce rapport, ce que je sais c'est qu'un certain nombre de salariés devront aller travailler et ne pourront pas le passer en famille, avec des amis, faire du sport ou tout simplement ne rien faire. Travailler le dimanche, c'est subir une perte de liens familiaux et sociaux qui n'est jamais compensée. Cette situation va en s'accroissant. En 1970, hors agriculture c'est 6,5 % de la population active qui travaillait le dimanche, en 2010, c'est 14 %, en fait on assiste à un véritable renversement de la règle qui

donne droit au repos obligatoire le dimanche. Je l'ai déjà dit, bien entendu qu'il y a un certain pan de la société qui doit travailler le dimanche, la société ne s'arrête pas le dimanche, il y a les services nécessaires, la santé, la police, les transports, la culture, mais le tout devant être dûment payé. Et là encore, les salariés subissent de nombreuses attaques. Ainsi, une enseigne de bricolage vient de diminuer de moitié les majorations accordées aux salariés et je ne peux que constater que l'Agglomération donne le mauvais exemple. Alors je sais que c'est la stricte application de la loi, mais donne le mauvais exemple en matière de travail le dimanche. Par exemple, j'ai appris que certains agents qui travaillaient auparavant le dimanche, avaient droit à un repos compensateur, désormais ce repos a été remplacé par une prime de quelques dizaines de centimes par dimanche travaillé.

De manière générale, quel est l'intérêt d'ouvrir les magasins le dimanche puisqu'il n'y a pas de conséquences économiques avérées, qu'on me cite un rapport solide, un rapport fiable qui montre l'intérêt économique de l'ouverture des magasins le dimanche. En tous cas, il n'y a pas de pouvoir d'achat supplémentaire pour les français, donc pas plus d'argent à dépenser qu'ils n'en ont la semaine !

Il y a deux arguments qui sont souvent donnés et que je réfute d'emblée, le premier c'est qu'il faut laisser la possibilité aux commerçants d'être libres d'ouvrir le dimanche, alors il faut faire la distinction, il y a le commerçant c'est une chose et il y a le salarié qui doit venir travailler, ça s'en est une autre !

Je vais vous renvoyer aux travaux du sociologue, Laurent LESNARD, Professeur à Sciences Politiques à PARIS, et ce sociologue a étudié les impacts du travail du dimanche. Il s'est appuyé sur une étude pour ses recherches, de cette étude il ressort que 12 % des salariés seraient volontaires pour travailler le dimanche, donc une minorité et lorsque l'on demande à ces mêmes salariés, qui détermine les horaires de travail, les 2/3 répondent que leurs horaires leur sont imposés, donc la question du volontariat le dimanche n'est qu'un leurre.

Je rajouterai qu'il faut mettre aussi en lien le travail le dimanche comme un nouveau facteur d'inégalité sociale. Ça concerne qui le travail du dimanche ? Souvent les ouvriers, les employés de commerce et les employés de service, très peu les cadres. Alors, on va prendre exemple des agents de caisse en supermarchés, elles ont déjà la semaine un travail très difficile, souvent en horaire décalé, on les fait venir aux heures de pointe, le midi, le soir, quand on rajoute le travail le dimanche, on cumule davantage des mauvaises conditions de travail.

Le second argument qui m'est opposé généralement c'est que le monde change et que l'on peut faire ses achats sur Internet, Internet ne s'arrête jamais, donc il faut s'adapter ! Alors avec un peu d'ironie, on peut se demander pourquoi on ne fait pas comme aux Etats-Unis, ouvrir les commerces la nuit. Bref, de cette société uniquement basée sur la consommation, moi je n'en veux pas, je voterai contre ce rapport. Je vous remercie.

M. Xavier BERTRAND - D'autres remarques ? vous l'avez déjà fait, moi ce que je veux vous dire dans ces cas-là, il faut vous émouvoir également de ceux qui travaillent le dimanche depuis des années et des années, ou alors vous n'allez pas au restaurant, quel que soit le restaurant le dimanche ? Vous n'allez pas au cinéma ? Vous dites faire du sport, vous pouvez faire du sport en plein air mais quand il y a des salles de sport qui sont ouvertes, il y a aussi des gens qui travaillent et je ne parle évidemment pas des services de sécurité, de pompiers qui encore hier sont intervenus sur un feu, je ne parle pas aussi des forces de l'ordre, le travail du dimanche existe, le vrai sujet c'est ce qu'il y a une généralisation partout, moi j'ai toujours pensé que la généralisation n'était pas la solution à tous, qu'on a pas les mêmes approches pour les uns et pour les autres en fonction des territoires et que si on travaille le dimanche, il faut que ça paye plus ou que ça donne plus de récupérations.

Maintenant on n'est pas là pour rentrer dans la logique de la loi, on ne vote pas la loi ici, mais

- 27 novembre 2017 -

il y a des dérogations et si je peux me permettre, ça vaut aussi la peine d'aller demander à ceux qui travaillent le dimanche s'ils ont eu vraiment le pistolet sur la tempe et si parfois notamment dans le cadre de famille monoparentale quand on n'a pas les enfants un week-end, si le fait de travailler n'est pas aussi souhaité par certains. Donc vous dites le volontariat n'existe pas, moi je dis aussi qu'il y a des gens qui sont volontaires pour le faire. J'en ai suffisamment rencontrés notamment quand j'avais des textes à élaborer, et je peux vous dire que la vérité n'est pas ni toute blanche, ni toute noire, mais que le tableau que vous donnez est un peu un tableau qui noircit les choses.

Voilà, tout simplement, il y a les communes qui ont délibéré, l'Agglo doit délibérer pour rendre compatible et conforme l'avis des communes, après on peut engager un vrai débat mais comme me glissait un de mes voisins tout à l'heure, si on est aussi sur les conditions de vie, conditions de travail, ceux qui font les 3/8, et qui sont avec des métiers particulièrement pénibles, ceux-là aussi, dans ces conditions-là, ont le droit aux égards de l'ensemble de l'Agglomération.

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : M. Christian PIERRET, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Délibération 24

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention partenariale d'animation de l'incubateur du sport.

Rapporteur : M. le Président

Depuis 2012, la Communauté d'agglomération a défini une véritable stratégie de développement économique porteuse d'avenir, d'emplois et de perspectives sur moyen et long terme autour de la robonumérique®.

C'est dans cette volonté de développement de la filière, que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a souhaité offrir aux start-ups du territoire un incubateur de projet : le Garage.

Aujourd'hui, et avec un écosystème sportif riche et diversifié, le territoire souhaite offrir un nouvel outil propre à ce domaine : un Incubateur du sport, et ce en partenariat avec : le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, Sport Entreprise Santé, et la ville de Saint-Quentin.

La présente convention a pour objet de définir ainsi les modalités de l'engagement réciproque des signataires pour l'ingénierie, la mise en oeuvre et l'animation de l'incubateur du Sport basé dans les locaux de Cré@tis.

Les signataires de la présente convention décident donc conjointement de contribuer à l'incubateur du sport dont les objectifs principaux sont :

- Accompagner le créateur d'entreprise avec une offre « sur mesure » adaptée aux besoins des entrepreneurs ayant un projet en lien avec le sport et les nouvelles technologies et à haute valeur ajoutée,
- Sédentariser les créateurs d'entreprises sur le territoire Saint-Quentinois et bénéficier de retombées pour le territoire (création d'emplois et projets innovants), notamment dans le cadre de la stratégie Robonumérique®,
- Participer au développement d'une économie du sport dans l'ensemble de ces composantes,
- Renforcer la culture de l'innovation dans le sport,
- Développer de nouveaux partenariats,
- Proposer des solutions à des problématiques rencontrées par le mouvement olympique et sportif picard.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de valider le projet de convention relatif à l'animation de l'incubateur du sport avec le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, Sport Entreprise Santé, et la ville de Saint-Quentin,

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention partenariale jointe en annexe du présent rapport.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Frédéric ALLIOT est bien là, vous voulez nous en dire un mot ? Ce qui nous permettra aussi de parler directement du rapport n°25.

Frédéric ALLIOT – M. le Président, mes chers collègues,

Oui quelques mots sur cette délibération, si vous permettez sur la suivante qui est étroitement liée. C'est un moment important pour le mouvement sportif du saint-quentinois, ce soir avec l'adoption de ces deux délibérations qui vont permettre d'intégrer localement une dimension économique au développement du sport et propulser notre territoire sur la scène nationale de l'innovation dans le domaine du sport.

Le modèle économique du sport est en pleine mutation et avec l'assèchement des finances publiques, il est nécessaire pour les acteurs du sport de s'ouvrir vers des partenariats privés et vers le monde de l'entreprise. Avec cet incubateur et après un appel à projets, nous allons accueillir 5 porteurs de projets, 5 futurs créateurs d'entreprises, dans le domaine du sport avec une spécificité numérique et robonumérique. La convention partenariale d'animation va permettre de faire vivre un éco système autour du sport.

Deux mots sur la genèse de ce projet, c'est l'aboutissement d'un travail mené conjointement depuis deux ans entre la ville de Saint-Quentin, le Comité régional olympique et sportif de Picardie et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, l'objectif étant de créer sur Saint-Quentin, un pôle d'innovation économique dans le domaine du sport et d'y associer les

- 27 novembre 2017 -

acteurs économiques et sportifs du territoire. En septembre 2015, la ville de Saint-Quentin a accueilli les 2èmes Rencontres régionales Sport/Entreprises organisées par le Cross de Picardie et son Président Claude FAUQUET. Je dirai deux mots sur Claude FAUQUET, pour ceux qui ne le connaissent pas. Claude FAUQUET a été Directeur technique de la Natation et c'est lui qui a porté la natation au plus haut niveau olympique et mondial avec toutes les générations, Laure MANAUDOU, Camille LACOURT, et Alain BERNARD.

Il a ensuite été membre du Comité directeur du Cnosf (Comité national olympique et sportif français) et c'est là qu'il a vécu la création du tremplin installé au Stade Jean Bouin face au Parc des Princes, l'incubateur national du sport, la vitrine de l'innovation économique dans le sport, soutenu par le Ministère des sports, la ville de Paris, la Région Ile de France et les grandes entreprises nationales. Elu à la présidence du Cros de Picardie, il a souhaité décliner ce modèle sur la région avec des partenaires institutionnels locaux. Il a de suite reçu un avis favorable de la ville de Saint-Quentin et de l'Agglo. Dans un premier temps a été créée fin 2015, l'association locale Sports Entreprises Santé, composée de chefs d'entreprises locaux et de représentants d'organismes professionnels, comme le MEDEF, la CPME, le CJD. Elle a pour objet d'encourager la pratique du sport en entreprises et de soutenir le mouvement sportif saint-quentinois.

De suite, cette association a été associée au Comité de pilotage du projet Ville de Saint-Quentin/Communauté d'Agglo et Mouvement Olympique Régional.

Ce soir, le moment est important, nous allons pouvoir lancer l'appel à projet d'un incubateur qui est le premier du Nord de la France. Accueillir 5 Start-up, c'est une chose mais tout l'enjeu de ce projet est de faire vivre un éco système autour du sport avec le mouvement sportif régional, département, local, avec les collectivités territoriales, les entreprises et les clubs sportifs du saint-quentinois. Cet éco système va être un lieu d'échanges sur les problématiques du sport, va favoriser l'activité économique, de nouveaux partenariats, va booster le niveau sportif, et valoriser l'image de notre territoire. C'est un vaste chantier qui s'ouvre, dont on ne peut mesurer encore aujourd'hui toutes ses incidences.

A l'heure de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, des grands évènements sportifs internationaux, comme la Coupe du Monde de Foot féminin en 2019 et la Coupe du Monde de Rugby en 2023, le saint-quentinois doit profiter de ces rendez-vous pour développer l'attractivité de notre territoire qui possède de nombreux atouts, des compétences, des énergies, de l'enthousiasme, qu'il va falloir fédérer. L'incubateur et son pôle d'animation partenariale seront la locomotive qui va dynamiser l'ensemble.

Voilà Monsieur le Président.

M. Xavier BERTRAND – Je tiens à saluer le rôle de Frédéric ALLIOT, qui fait bien la part des choses, ce n'est pas le maire adjoint qui a parlé, c'est bien le Conseiller communautaire, mais cela montre aussi que même sans exercer de responsabilités exécutives, on est capable de porter des projets, d'en faire des délibérations, d'en faire des politiques concrètes et ensuite que cela profite.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Monique BRY, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 25

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Appel à candidature 2018 - Incubateur du sport.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a défini une véritable stratégie de développement économique porteuse d'avenir, d'emplois et de perspectives sur moyen et long terme autour de la robonumérique®. C'est le choix d'un projet ambitieux de développement économique en capitalisant sur le savoir-faire des entreprises locales tout en investissant sur une filière, à fortes croissance et valeur ajoutée.

Aujourd'hui, et avec un écosystème sportif riche et diversifié, le territoire souhaite offrir un nouvel outil propre à ce domaine : un Incubateur du sport.

En partenariat avec le CROS de Picardie, le CDOS de l'Aisne, Sport Entreprise Santé et de la Ville de Saint-Quentin pour les relations et la connaissance du tissu sportif de Saint-Quentin, il existe une réelle volonté et de véritables atouts pour y lancer ce projet dès 2018.

Un premier appel à candidature sera donc lancé pour accueillir 5 projets dès 2018 avec une dotation financière sous forme de subvention d'un montant de 5 000 euros par projet, représentant donc une enveloppe budgétaire totale de 25 000 euros pour la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois. Cette dotation permettra aux incubés de pouvoir lancer leur projet et de pouvoir y développer leurs innovations.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet d'appel à candidature 2018,

2°) de valider une enveloppe budgétaire de 25 000 euros pour l'année 2018.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Comme cela a été dit, pour accueillir 5 projets dès 2018 ;

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE, Mme Patricia KUKULSKI, Mme Yvonne SAINT-JEAN ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 26

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT **Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.**

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'animation du plan local de l'habitat (PLH), et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 20 juin sur la mise en place d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide forfaitaire de 500 € est attribuée aux propriétaires très modestes ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie.

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire à la liste aux propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 8 500 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – L’approbation des bénéficiaires du bonus énergie, Freddy GRZEZICZAK.

M. Freddy GRZEZICZAK – Merci M. le Président, mes chers collègues, effectivement, c’est une déclaration qui est très intéressante, très importante, je dirai à double titre, d’abord parce qu’elle traite de la précarité énergétique, et au regard de l’état du logement sur notre territoire, cette délibération a du sens et elle s’adresse aussi aux propriétaires occupants qui ont de faibles revenus. Alors vous savez tous et toutes, le logement est une question essentielle, en plus c’est en pleine actualité puisque celle-ci fait couler beaucoup d’encre avec le projet sur la loi logement qui concerne effectivement plus particulièrement les bailleurs sociaux. Je me suis exprimé déjà lors du dernier conseil d’agglo, mais les logements, ce ne sont pas seulement que les bailleurs sociaux, ce sont aussi les propriétaires privés. Et là, je voudrai en dire deux mots, il y a beaucoup à dire, et pas seulement des choses très agréables, alors effectivement je ne veux pas mettre tous les propriétaires dans le même panier, mais il faut aussi reconnaître que certains ne jouent pas le jeu, je vise en particulier, même si ce n’est pas politiquement correct de le dire, les « marchands de sommeil » qui profitent de la faiblesse de certains de leurs locataires en percevant directement des aides aux logements sans les entretenir et sans faire les travaux nécessaires. C’est inadmissible, et je pense qu’il ne suffit pas de le dire, il faut agir. Je suis très heureux parce que la semaine dernière, en conseil municipal de la ville de Saint-Quentin, nous avons renouvelé notre convention avec la C.A.F. de l’Aisne, qui permet, après contrôle, de suspendre des aides lorsque le logement n’est pas décent. Je sais aussi que nous avons conscience qu’il faut aller plus loin. J’attends de voir ce qu’il y aura dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments que nous annonce le Gouvernement, j’espère que ce plan ne sera pas une coquille vide et qu’au moins les territoires, notamment comme les nôtres, seront vraiment pris en considération. Le logement, on l’a dit à plusieurs reprises, n’est pas une question anodine, c’est la vie de tous les jours de nos concitoyens. Nous avons conscience qu’il faut aller plus loin, alors on le fait, on le fait ici dans l’Agglo du Saint-Quentinois, le Bonus Energie est une bonne chose, puisqu’au moins, on peut agir à la source du problème. Je crois qu’il faut être dans le concret et arrêter souvent malheureusement le colmatage.

Et puis, je préférerais aider les propriétaires qui font des travaux en amont plutôt que d’intervenir au coup par coup, comme c’est malheureusement fait assez souvent pour payer des factures énergie parce que les maisons ne sont pas isolées, c’est malheureusement ce qu’il se passe au FSL sur le Département, nous sommes en train effectivement de revoir ce règlement.

Sur cette question du logement, on a tous notre rôle à jouer, l’Etat, le Département, les Interco, il faut aller encore plus loin, il faut encore plus être coordonnés, plus réfléchis. Je pense aussi qu’il faut un peu plus miser sur le préventif que sur le curatif. Comme c’est de la compétence de l’Agglomération, nous avons déjà commencé avec des avancées qui sont significatives, la mise en place de la Conférence intercommunale du logement, il y a la signature d’une convention pour la gestion des aides à l’habitat privé dans le domaine de la précarité énergétique. Il y a aussi notre rôle, celui que nous jouons dans les aides à la pierre et puis le Bonus énergie qui prend tout son sens.

Voilà ce que je souhaitais dire sur le logement et le logement privé en particulier. En tous cas, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur mon engagement dans ce domaine pour être force de proposition et comme je disais aller encore plus loin tous ensemble.

M. Xavier BERTRAND – Merci beaucoup Freddy, Y a-t-il des interventions ?

- 27 novembre 2017 -

Paul GIRONDE - Je pense qu'en premier, je connais bien ce problème de la transition énergétique, on fait des économies d'énergie un peu partout, mais le problème de départ c'est surtout les diagnostics énergétiques, il y a trop peu de diagnostics primaires, qui sont réalisés. A partir d'un diagnostic primaire, on peut voir où sont les failles et puis travailler dessus, je crois que c'est cela qui est en priorité à faire et puis ne pas donner, comme dit Freddy, les éléments auprès des bailleurs qui reçoivent directement de l'argent sans faire les travaux. Voilà c'est cela.

M. Xavier BERTRAND – Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 27

ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de bouchons en plastique en partenariat avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour dont le siège social est situé à Saint-Quentin.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, les quatre déchèteries communautaires, le pôle communautaire de Clastres, ainsi qu'à l'Office de Tourisme et des Congrès. Elle débiterait en décembre 2017 pour une période d'un an reconductible.

Les bouchons collectés seront remis à l'association pour être revendus en tant que matière plastique recyclée afin de financer du matériel pour des personnes handicapées ainsi que, ponctuellement, des actions humanitaires en France et à l'étranger.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec l'antenne locale de l'association Les Bouchons d'Amour selon les modalités fixées au présent rapport,

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – C'est pour collecter au maximum au siège du boulevard Victor Hugo, au CTA, au pôle communautaire de Clastres, Créatis, les

- 27 novembre 2017 -

déchetteries, l'Office de Tourisme et des congrès du Saint-Quentinois.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GARDON

Délibération 28

ENVIRONNEMENT

Convention de partenariat avec les associations locales et Pastel pour la collecte de jouets.

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite sensibiliser le grand public et ses agents au développement durable grâce à la mise en place d'une collecte écoresponsable et solidaire de jouets en partenariat avec Pastel, délégataire du service public pour les transports de l'Agglo du Saint-Quentinois et les associations locales le Secours Populaire Français et le Secours Catholique.

Cette collecte serait déployée sur les différents sites de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : le siège de l'Agglomération, le Centre Technique d'Agglomération, Créatis, la déchèterie communautaire de Saint-Quentin, le pôle communautaire de Clastres ainsi que dans chaque mairie des communes de la Communauté d'Agglomération. Un point de collecte serait également mis en place à l'agence Pastel, rue Buridan à Saint-Quentin.

Elle aurait lieu du lundi 11 décembre 2017 au vendredi 26 janvier 2018.

Les jouets collectés seront triés puis remis à part égale aux deux associations pour ensuite être distribués aux familles du territoire.

Les résultats des collectes seront diffusés via les canaux de communication existants au sein de l'Agglo et communiqués à la presse spécialisée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec Pastel, le Secours Populaire Français et le Secours Catholique selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – C'est une opération que l'on avait mise en place l'an dernier, cette année, vous avez les points de collecte habituels et une collecte sera également organisée et je remercie les maires dans toutes les mairies de l'agglomération. On aura aussi un point de collecte à l'Agence Pastel, je leur en suis très reconnaissant.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Marie-Laurence MAITRE ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GARDON

Délibération 29

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Aisne Nord-Est Somme de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016 - 2021.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 pour une nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), un nouveau projet de territoire régional, construit avec les territoires, va émerger avec l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET).

Cette évolution induit la définition d'une nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) pour la période 2016 - 2021.

Le nouveau dispositif opérationnel d'aménagement et d'équilibre des territoires intègre plusieurs dimensions, conçues pour que chaque échelle de territoire puisse trouver pour ses projets un support de coopération adapté avec la Région Hauts-de-France.

Son objectif est de donner à chaque opération présentée par territoire, en fonction de son impact attendu, une réponse pertinente au sein d'une programmation opérationnelle et financière unique et priorisée par territoire.

Quatre fonds ont été créés pour répondre aux attendus des différents territoires :

- Le Fonds d'Appui aux Dynamiques Métropolitaines (FADM),
- Le Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération (FAPA),
- Le Fonds d'Appui à l'Aménagement du Territoire (FAAT),
- Le Fonds de Revitalisation Rurale (FRR).

Les crédits mobilisables sont exclusivement des crédits d'investissement.

La Région Hauts-de-France propose de formaliser le partenariat qu'elle souhaite engager avec les territoires sous la forme d'accords-cadres. Ceux-ci sont définis de manière adaptée aux configurations territoriales et aux spécificités de chaque espace de dialogue qui constitue un espace privilégié d'échange avec la Région. L'Agglomération du Saint-Quentinois est intégrée dans l'espace de dialogue Aisne Nord – Est Somme. Celui-ci comprend également :

- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache :

La Communauté de communes du Pays des Trois Rivières,
La Communauté de communes de la Thiérache du Centre,
La Communauté de communes des Portes de la Thiérache,
La Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise.

- Le Syndicat mixte du Pays Chaunois :

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère,
La Communauté de communes Picardie des Châteaux.

- Le Syndicat mixte du Pays du Santerre Haute Somme :

La Communauté de communes de la Haute Somme,
La Communauté de communes Terre de Picardie,
La Communauté de communes de l'Est de la Somme.

- Et deux autres intercommunalités :

La Communauté de communes du Pays du Vermandois,
La Communauté de communes du Val de l'Oise.

Ces partenaires seront également signataires de cet accord cadre qui présente :

- Un cadre d'orientation stratégique entre les différentes composantes de l'espace de dialogue et la Région, défini à partir du croisement des documents de référence territoriaux existants (SCOT, PLUI, schéma intercommunal d'organisation et de mutualisation des services,...) et des schémas et priorités régionales.

- Les conditions de mobilisation du dispositif régional.

- L'ingénierie territoriale de l'espace Aisne Nord – Est Somme au service de la mise en œuvre de la PRADET.

- Les modalités de pilotage partenarial du dispositif régional PRADET.

Un travail partenarial a donc été engagé entre chaque espace de dialogue pour mettre en place les accords-cadres prévus et notamment définir le cadre d'orientation

stratégique donné à chaque espace avant de le décliner sous la forme de programmations pluriannuelles.

L'enveloppe financière de l'espace de dialogue Aisne Nord - Est Somme, répartie sur la période 2016 – 2021, s'élève à 30 634 320 euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Aisne Nord-Est Somme de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016-2021 annexé,

2°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-président à signer l'accord-cadre pour la période 2016-2021,

3°) d'autoriser M. le 1^{er} Vice-président à signer tout document relatif à l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Aisne Nord-Est Somme de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016-2021.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit d'approuver la convention commune à tous les EPCI dans le cadre d'une nouvelle politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires, le PRADET, pour la période 2016-2021.

Roland, tu veux en parler ?

M. RENARD – Il s'agit d'un schéma régional qui fait en sorte que l'on puisse travailler en intelligence avec d'autres territoires. Alors bien sûr, cela ce sont des politiques régionales courantes, ce qu'il faut retenir de tout cela c'est qu'il y a un certain nombre de financements non négligeables, par conséquent il faut se positionner pour en prétendre. Voilà je crois que c'est le principal sujet du PRADET, qui nous permet de travailler en commun avec un certain nombre d'autres territoires et qui nous permet ainsi de pouvoir, je crois qu'il doit y avoir 30 millions d'euros qui sont fléchés sur la période 2016-2021, et qu'en conséquence, on va essayer de tenter d'avoir des financements pour l'ensemble de nos territoires et en particulier le nôtre. Voilà M. le Président.

Y a-t-il des interventions ?

Pas d'interventions. Le scrutin est ouvert.

M. Xavier BERTRAND - Je ne prendrai pas part au vote, Monique RYO me fait savoir qu'elle non plus.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 30

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Redevance spéciale.

Rapporteur : M. le Président

L'instauration de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cette obligation résulte de la loi du 13 juillet 1992 codifiée à l'article 2333-78 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette redevance est payée par tout professionnel présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière. Elle permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations et évite que soit transféré à la charge des ménages le coût de l'élimination desdits déchets.

La Communauté d'agglomération a instauré la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2017, pour les producteurs de déchets non ménagers fixant par délibération du 16 janvier 2017 son seuil à 10m³/semaine pour un montant de 22€/m³/semaine.

Pour l'année 2018, il est proposé de reconduire ces mêmes seuils et tarifs.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de fixer d'une part le seuil de redevabilité à 10m³/semaine et d'autre part le tarif de la redevance spéciale à 22€/m³/semaine pour l'année 2018.

2°) d'autoriser le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Jean-Marc BERTRAND est à votre disposition. Y a-t-il des questions ?

Pas de questions, le scrutin est ouvert, je vous rappelle que cette redevance a un tarif identique depuis 2012.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour adopte le rapport présenté.

- 27 novembre 2017 -

M. Claude VASSET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Pierre MENET, M. Frédéric ALLIOT, M. Olivier TOURNAY ne prennent pas part au vote.

Délibération 31

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Fixation des tarifs pour les professionnels.

Rapporteur : M. le Président

Les professionnels apportent leurs déchets aux déchèteries Nord, Sud, Ouest et de Clastres, conformément à la délibération du 16 janvier 2017.

Ils effectuent leur règlement au moyen d'une carte prépayée délivrée par les agents du service des déchets ménagers et assimilés, permettant un paiement forfaitaire au volume.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- Véhicule d'un poids à vide inférieur ou égal à 1,3 tonne : 17 € le passage
- Véhicule d'un poids à vide compris en 1,3 tonne et 2,1 tonnes : 37 € le passage
- Véhicule d'un poids à vide supérieur à 2,1 tonnes et d'un poids à charge inférieur à 3,5 tonnes : 51 € le passage

Pour l'année 2018, il est proposé de reconduire les mêmes tarifs.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'application, à compter du 1^{er} janvier 2018, des tarifs présentés au présent rapport pour les quatre déchèteries.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit des tarifs pour les professionnels, les tarifs appliqués sont les mêmes depuis 2014, y a-t-il des questions ?

Pas de questions, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 32

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés - Convention à conclure avec la société OCAD3E.

Rapporteur : M. le Président

Depuis 2007, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) font l'objet d'une collecte spécifique. Ainsi, les D3E apportés dans les déchèteries sont collectés gratuitement pour être valorisés par réemploi ou démantelés.

Pour ce faire, la Communauté d'agglomération doit conclure une convention avec la société OCAD3E, organisme coordonnateur agréé, pour la mise en œuvre de cette collecte.

Les dispositions de cette convention s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération percevra un soutien financier suivant un barème publié au journal officiel comprenant une partie fixe et une partie variable basée sur le tonnage, ainsi que des compensations financières pour la communication et la protection du gisement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention avec la société OCAD3E dans les conditions définies au présent rapport,

2°) d'autoriser le Président à signer ce document et à accomplir toutes les formalités en résultant.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Afin de pouvoir bénéficier des recettes de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, l'année prochaine, c'est Valor'aisne qui reprendra cette convention à son compte puisqu'ils sont chargés du traitement des déchets ménagers de notre territoire.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Patricia KUKULSKI ne prend pas part au vote.

Délibération 33

SPORTS ET LOISIRS
Accueils de loisirs communautaires - Règlement intérieur.

Rapporteur : M. le Président

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne n°2016-1077 portant fusion en date du 15 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 juin 2017 adoptant les statuts de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois,

Vu l'avis de la commission « Politiques en faveur des jeunes publics » en date du 7 septembre 2017,

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois exerce la compétence extrascolaire sur le périmètre déclaré d'intérêt communautaire.

Compte tenu des modalités d'organisation de la nouvelle entité, il est nécessaire d'élaborer un règlement intérieur permanent, modernisé et adapté à la nouvelle organisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le projet de règlement intérieur présenté en annexe,

2°) d'annuler et de remplacer, par le présent, le précédent règlement intérieur et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit d'approuver le règlement intérieur qui sera appliqué dans les accueils de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2018, vous savez que l'Agglomération gère les accueils de loisirs. L'ancien règlement intérieur avait besoin d'être amendé, il a été validé en commission politique à destination des jeunes publics et en plus ce nouveau règlement intègre un protocole d'accueil individualisé pour les enfants qui sont porteurs de troubles chroniques ou de handicap.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Sylvain ne veut pas prendre la parole ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Patrick MERLINAT ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Jean-Louis GASDON

Délibération 34

TRANSPORTS

Transport urbain - Signature de l'avenant n°11 - Gamme tarifaire.

Rapporteur : M. le Président

Par un contrat de délégation de service public en date du 21 juillet 2004, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a confié à Saint-Quentin Mobilité, société locale d'exploitation détenue par le groupe TRANSDEV, la gestion des transports urbains.

L'article 31 de la convention du 21 juillet 2004 permet à l'autorité délégante de fixer, sur proposition du délégataire, les tarifs applicables sur le réseau Pastel. Afin d'améliorer l'attractivité du réseau, et dans un objectif de simplification de la gamme tarifaire, l'Agglomération du Saint-Quentinois a décidé de faire évoluer la tarification du réseau Pastel à compter du 1er janvier 2018.

Après une phase de concertation, l'Agglomération et Pastel se sont rapprochées afin de formaliser ces évolutions dans le respect des dispositions de l'article 55 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et des dispositions de l'article 36 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession.

La CCSPL s'est réunie le 13 novembre 2017 et s'est prononcée favorablement à ce projet de réforme de la gamme tarifaire.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant n° 11 à la convention de délégation de service public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la proposition de nouvelle gamme tarifaire ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 11 et à accomplir toutes les formalités résultant du présent rapport.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit d'adopter la nouvelle gamme tarifaire du réseau de transports urbains Pastel qui sera appliquée à compter du 1er janvier 2018.

Y a-t-il des interventions ?

Gilles ? M. TOURNAY ?

M. TOURNAY – M. le Président, chers collègues,

Bref, on nous demande de voter une nouvelle tarification mais qui s'inscrit dans des ajustements qui sont plus globaux, je me permets de faire un historique pour les collègues de l'ancienne communauté de communes de Saint-Simon. Pastel, Saint-Quentin Mobilité, c'est une subvention annuelle de la Communauté d'Agglomération de 6,5 millions d'euros par an

pour l'exploitation des transports urbains de voyageurs. Ces transports urbains de bus, ils ont été privatisés en 2004, ils ont été privatisés au profit de Véolia Transports. Véolia s'est débarrassé de cette filiale et c'est la Caisse des dépôts et consignations, à savoir un organisme d'Etat, qui l'a racheté à hauteur de 60 %. Bref, le transport en bus était un service public géré par le « public », vendu au privé, puis désormais géré indirectement par l'Etat, on marche sur la tête !!

D'autant plus que cette privatisation s'est faite pour 25 ans, c'est une durée énorme, le marché moyen n'étant que de 8 ans habituellement pour une délégation de service public de ce type. Alors, ces ajustements, dans leur globalité, ne s'attèlent pas aux grandes difficultés, ils en accentuent même certaines, je m'en explique : le réseau continue de ne pas être adapté aux besoins de la population, les tarifs restent élevés, l'augmentation du billet de 30 % sur une période de 10 ans, la tarification sociale est restreinte, et cela ce n'est pas moi qui le dit, c'est un audit commandé par la Ville il y a quelques années, il n'y a pas de véritables lignes en soirée, pas de bus le dimanche matin. Je rappelle qu'il y a quand même des gens qui vivent dans des quartiers excentrés, qui sont obligés de rester chez eux faute de pouvoir se payer un taxi et cela est une réalité. Non seulement, les usagers...

M. Xavier BERTRAND – Attendez, M. TOURNAY, je demande à mes deux voisins de respecter le silence parce qu'ils me disent pour qu'il y ait des bus le dimanche, il faut qu'il y ait des chauffeurs le dimanche et donc le travail le dimanche, alors s'il vous plaît, tous les deux, vous n'allez pas commencer à nous faire une polémique là-dessus, vous interviendrez après si vous le souhaitez seulement.

M. TOURNAY - Vous avez la parole et vous tout seul.

M. TOURNAY - Je vois qu'ils ne sont pas concentrés sur ce sujet-là mais non plus sur le sujet du travail le dimanche parce que j'ai dit que le travail le dimanche la société ne s'arrêtait pas, qu'il y avait des pans qui étaient effectivement obligés de travailler. Peut-être, auraient-ils dû m'écouter ! Bref, pas de bus le dimanche matin, je rappelle au passage que le slogan de l'entreprise c'est quand même je cite, « votre mobilité a de l'avenir » ! Ils doivent désormais subir des rotations de bus encore plus lentes le dimanche après-midi 1h30 contre 1h15 auparavant. Alors on nous propose une nouvelle tarification, pourquoi pas ! Un véritable service public des transports en commun en régie publique aurait été beaucoup mieux. Je vous remercie.

M. GILLET - Je vais me permettre de répondre, je pense que M. TOURNAY a loupé un gros épisode. Je suis au regret de vous informer M. TOURNAY que depuis le 16 septembre avec l'ouverture du nouveau réseau, il y a des bus le dimanche matin, et pour le premier dimanche, avec une communication qui était toute nouvelle, nous avons eu 200 personnes dans les bus le dimanche matin. Donc, nous pouvons aussi répondre aux besoins des saint-quentinois. Sur la partie financière, sur le toilettage des titres et tarifs, il existait une multitude de titres rendant la visibilité commerciale peu efficace, il y avait des tarifs hebdomadaires, des tarifs événementiels, des tickets 3 personnes, des tarifs saisonniers. Nous avons décidé de rendre ces tarifs plus clairs et vous avez les documents disponibles et nous avons une envie depuis plusieurs mois aussi bien le Président Xavier BERTRAND que les services, d'offrir une offre aux jeunes. Il n'y avait aucune offre jusqu'à présent pour les jeunes de moins de 26 ans. Nous avons décidé, pour les jeunes, tous les jeunes, les collégiens, les lycéens, les étudiants mais aussi les stagiaires, les apprentis, les jeunes travailleurs, tous ceux qui ont encore très peu d'argent pour vivre, de fournir un tarif attrayant. Donc ce tarif passe de 32 euros par mois à 16 euros par mois. Je pense que c'est quelque chose de vraiment intéressant, nous avons des réunions de quartiers où des familles nous ont dit que cela allait être un gros plus pour eux

parce que lorsque l'on a 2 ou 3 enfants et que l'on peut couper la dépense, la diviser par 3 c'est très important. On essaie actuellement également de rencontrer toutes les personnes qui nous disent avoir des problèmes avec les transports urbains, nous allons les rencontrer à leur domicile ou nous organisons des réunions, nous en avons encore organisé une il y a très peu de temps au Centre social Neuville, où il y avait 32 personnes, 32 utilisant le bus, donc , c'est important et on travaille actuellement à la modification au niveau des lignes, parce que lorsque l'on réforme complètement un réseau, on ne peut pas tout réussir la première fois, donc il y aura des évolutions d'ici la fin de l'année, voire au 1er janvier 2018. Nous aurons de nouvelles améliorations sur le réseau.

M. Xavier BERTRAND – Merci pour la façon dont tu suis ces dossiers, ce n'est pas une période très facile après les changements que l'on a connus en début d'année, on est très vigilants, il y a des gens qui, effectivement, ont leurs habitudes modifiées, on est en train de regarder s'il est possible parfois de rectifier, parfois ça ne l'est pas et on fait très attention également à la façon dont ça se passe avec la nouvelle direction. Gilles GILLET a redemandé la parole.

M. GILLET – J'ai oublié de parler également de « Déclic pro » on avait pensé faire du transport, à la demande des saint-quentinois à partir de 5h du matin, ce que l'on fait et on va même beaucoup plus loin puisque l'on démarre à 4h30 puisqu'il y a de la demande à 4h30, donc avant il fallait attendre 6h pour prendre le bus, maintenant dès 4h30 sur demande la veille, on peut avoir un bus pour être transporté soit à la gare soit dans les zones d'activités. Jusqu'à présent, les gens étaient obligés de se déplacer souvent à pied et traversaient parfois toute la ville pour aller sur une zone d'activités. Dès lors, on a des retours intéressants aussi bien des nouveaux utilisateurs que des entreprises pour qui ils travaillent, qui nous font des retours allant dans le bon sens, c'est-à-dire que nous allons continuer à communiquer sur ces nouveaux transports que l'on fait en « Déclic pro », c'est intéressant aussi pour les gens qui prennent le train arrivant à 21 h, d'avoir un bus qui les attend pour les ramener au poteau le plus près de leurs domiciles. Merci.

M. Xavier BERTRAND – Merci beaucoup. M. TOURNAY ?

M. TOURNAY – Effectivement, mea culpa ! j'étais ce matin sur le site de Pastel et je voulais vérifier ce que j'avançais et donc j'étais sur une page qui était bien le site Pastel, où l'on peut télécharger les documents PDF, ces horaires ne sont pas indiqués. Par contre effectivement, sur une autre page, les nouveaux horaires sont indiqués, donc s'il y a des bus le dimanche matin, je le réclamais depuis longtemps, tant mieux !

M. Xavier BERTRAND – Pas d'autres questions ?

Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Philippe VIGNON ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Christian PIERRET

Délibération 35

TRANSPORTS

Signature de l'avenant n°12 - Transport à la demande.

Rapporteur : M. le Président

Par un contrat de délégation de service public en date du 21 juillet 2004, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a confié à Saint-Quentin Mobilité, société locale d'exploitation détenue par le groupe TRANSDEV, la gestion des transports urbains.

L'avenant 3 du 12 octobre 2006 de la délégation de service public liée au transport urbain prévoyait la mise en place du transport à la demande sous la forme de lignes virtuelles avec des horaires préétablis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin. Ce service arrive en complément au réseau urbain existant.

Par arrêté préfectoral n° 2016-1079 du 15 décembre 2016, il a été créé, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) issue de la fusion de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon (C32S) et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin.

L'article 9 de la convention du 21 juillet 2004 autorise l'autorité délégante à procéder à des aménagements de service afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de service offert aux usagers du réseau.

Afin d'offrir aux usagers une qualité de service homogène sur l'ensemble de l'Agglomération du Saint-Quentinois, il est proposé de modifier le périmètre et le fonctionnement du service de Transport à la demande.

Ce nouveau service propose un fonctionnement dit « zonal » avec des horaires de départ préétablis. Ce format « zonal » prévoit une adaptation du trajet en fonction des réservations effectuées au préalable. Il s'agit d'un service sur mesure pour les usagers.

Après une phase de concertation, l'Agglomération et Pastel ont formalisé ces évolutions dans le respect des dispositions de l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et des dispositions de l'article 36 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Vous trouverez en annexe le projet d'avenant n° 12 à la convention de délégation de service public.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la proposition de transport à la demande ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°12 et à accomplir toutes les formalités résultant du présent rapport.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Très important ! Gilles GILLET a la parole.

M. GILLET – Sur le transport à la demande, nous avons, sur le secteur de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin, ancienne formule, un transport à la demande, et il n'y en avait pas sur la Communauté de communes de Saint-Simon. Donc, nous avons travaillé depuis des mois avec les services pour développer un transport à la demande qui corresponde réellement aux besoins des habitants de la Communauté d'Agglomération, on y a réfléchi beaucoup, on a rencontré des habitants, des utilisateurs qui avaient déjà recours dans le saint-quentinois à ce transport et au lieu de faire un simple transport virtuel, nous allons faire un transport beaucoup plus adapté à la demande des habitants avec des arrêts dans les différentes gares de la Communauté d'Agglomération mais également sur les points stratégiques, centre-ville, hôpital, et autres...C'est une révolution dans la nouvelle Agglo de Saint-Quentin, nous aurons 4 mini bus qui vont tourner à partir du 1er janvier 2018.

M. Xavier BERTRAND – C'est un vrai plus ! Un vrai plus !! Ça va permettre la desserte sur les communes et ça montre bien encore une fois que l'Agglo est au service de tous les territoires. On a essayé de négocier assez sévèrement quand même !

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 36

TRANSPORTS

Convention de délégation et de gestion du transport scolaire.

Rapporteur : M. le Président

Par arrêté préfectoral n°2016-1079 du 15 décembre 2016, il a été créé, à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, issue de la fusion entre la Communauté de communes du canton de Saint-Simon et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin.

S'agissant de l'organisation des transports, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, Autorité Organisatrice des Transports, a délégué la gestion des transports scolaires au Département. Concernant le territoire de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon, le département exerçait la compétence de plein droit.

Aujourd'hui, au titre des compétences obligatoires de l'Agglomération, figure entre autres, l'organisation de la mobilité. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté Agglomération du Saint-Quentinois est devenue autorité organisatrice de la mobilité (AOM)

pour les transports organisés dans son ressort territorial.

Ainsi, les usagers précédemment transportés par les services départementaux, transférés à la Région, deviennent de la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois. L'article 3115-5 du code des transports précise alors que l'organisation et le financement des transports scolaires et interurbains doivent être établis par convention avant le 1^{er} janvier 2018.

Afin de lui permettre d'intégrer la reprise des transports scolaires, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite que la Région continue d'assurer l'organisation de ce transport intégralement effectués sur son périmètre jusqu'au 31 août 2020.

De même, elle souhaite que des autorisations de trafic local soient accordées sur les lignes régulières et scolaires interurbaines desservant les différentes communes de son ressort territorial, afin de conserver l'offre de transport actuelle.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accepter que la compétence transport scolaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois soit déléguée à la Région jusqu'au 31 août 2020 ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation jointe en annexe au présent rapport.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il s'agit de signer la convention de délégation et de gestion du transport scolaire à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 août 2020, et donc sans modification tarifaire pour les utilisateurs. C'était le Département, c'est maintenant la Région, donc moi, je ne prendrai pas part au vote.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Claude VASSET, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 37

PERSONNEL

Information relative à la mise à disposition auprès de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois de Mme Cécile MILLET.

Rapporteur : M. le Président

A compter du 1^{er} janvier 2018, Mme Cécile MILLET est mise à disposition de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

Une convention sera rédigée à cet effet entre les deux collectivités et le principe de la mise à disposition sera également soumis à l'avis de la prochaine commission administrative paritaire.

Conformément à l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984, le conseil communautaire est informé préalablement à la mise en œuvre de ladite convention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de cette information.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Pourquoi ? Parce que c'est un agent de la fonction publique mis à disposition de l'OTC et donc il nous faut formellement, factuellement, juridiquement, faire cette information.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté

DELIBERATION

Le Conseil communautaire prend acte, par 71 voix pour et 1 abstention,

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 38

PERSONNEL

Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou convention d'occupation précaire avec astreinte.

Rapporteur : M. le Président

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement est venu modifier les conditions d'octroi de ces logements de fonction dans les administrations de l'Etat. En application du principe de parité avec la fonction publique de l'Etat, les dispositions dudit décret sont applicables aux agents des collectivités territoriales.

Le nouveau dispositif est plus restrictif :

- seuls les personnels ayant une obligation de disponibilité totale pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité pourront bénéficier d'un logement par nécessité absolue de service ;

- les fonctions qui peuvent ouvrir droit à l'attribution d'une convention d'occupation précaire doivent comporter un service d'astreinte et une redevance d'occupation est due, par les bénéficiaires, représentant 50 % de la valeur locative réelle des locaux, calculée sur le montant des loyers du marché immobilier local ;

- la gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage) a été supprimée ;

- les surfaces sont limitées et déterminées en fonction du nombre de personnes à charge du bénéficiaire occupant le logement.

A la lumière de ces nouvelles dispositions, il convient de mettre à jour la liste des emplois de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ouvrant droit à la concession d'un logement de fonction soit par nécessité absolue de service soit par convention d'occupation précaire avec astreinte.

La liste de ces emplois figure en annexe de la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la liste des emplois ouvrant droit à la concession d'un logement soit par nécessité absolue de service soit par convention d'occupation précaire avec astreinte.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Il y a le Directeur général des services et le gardien du pôle communautaire de Clastres qui sont concernés. Pour le moment, il n'y a pas de poste d'agent sur le poste de gardien mais il est envisagé en remplacement du dispositif précédent qui a été mis en place par la C3S.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 39

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. le Président

Lors de la séance du 17 novembre dernier, le comité technique a émis un avis favorable concernant la suppression des postes suivants :

- 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps non complet 17 h 30 hebdomadaires
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants
- 22 postes d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint technique
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet 17 heures 30 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 29 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30 heures hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint d'animation
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe
- 2 postes de rédacteur
- 3 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 3 postes de technicien
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (11 h 63 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3 h 06 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3 h 27 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4 h 23 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (7 h 04 hebdomadaires)

- 27 novembre 2017 -

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste de bibliothécaire
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires)
- -1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17 h 30 hebdomadaires)
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4 h 45 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (15 h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (14 h 30 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (6 h 30 hebdomadaires)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (7 h 15 hebdomadaires)

En outre, afin de permettre le changement de filière d'un agent et d'effectuer les nominations suite à la procédure de sélection professionnelle organisée dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'ingénieur

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – C'est une délibération qui fait suite aux Commissions Administratives Paritaires du 11 juillet dernier qui sont prononcées sur des avancements de grade et des promotions internes.

Y a-t-il des questions ?

Pas de question, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 40

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques, agents de maîtrise, adjoints du patrimoine, adjoints d'animation, éducateurs des activités physiques et sportives, opérateurs des activités physiques et sportives et animateurs.

Rapporteur : M. le Président

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

La collectivité a engagé une réflexion visant à instaurer le RIFSEEP aux différents cadres d'emplois concernés, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place des agents dans l'organisation et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- susciter l'engagement des collaborateurs ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par la réglementation en vigueur, notamment :

- Indemnité horaire pour travail supplémentaire
- Indemnité pour travail de dimanche et jour férié
- Indemnité pour travail de nuit
- Indemnité d'astreinte
- Indemnité de permanence
- Indemnité d'intervention
- Prime de responsabilité des emplois

administratifs de direction

-
janvier 1984 (13ème mois)

Primes régies par l'article 111 de la loi du 26

Par conséquent, au vu des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, le RIFSEEP est instauré pour les corps ou services de l'État servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois suivants :

- Adjoint administratifs (catégorie C)
- Adjoint techniques (catégorie C)
- Adjoint d'animation (catégorie C)
- Adjoint du patrimoine (catégorie C)
- Agents de maîtrise (catégorie C)
- Opérateurs des activités physiques et sportives
(APS) (catégorie C)
- Educateurs des activités physiques et sportives
(APS) (catégorie B)
- animateurs (catégorie B)

Ainsi, s'agissant de l'IFSE, cette indemnité pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels permanents ou non permanents, sans conditions d'ancienneté, excepté les agents recrutés pour un besoin saisonnier.

Pour l'État, chaque part de l'indemnité est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds (cf. annexe).

Les cadres d'emplois susmentionnés sont répartis en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés (cf. annexe).

Ces montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Les montants attribués individuellement dépendent du rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes fonctionnels susmentionnés en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions et sont versés dans la limite des montants maxima annuels ci-dessus.

Ces montants font l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou d'emploi et au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions mais est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui peut être assimilée à la connaissance acquise par la pratique.

L'IFSE sera versée mensuellement.

S'agissant du complément indemnitaire annuel (CIA), celui-ci tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée dans le cadre de l'entretien professionnel.

Le montant du CIA peut faire l'objet d'un versement annuel, semestriel ou mensuel, dans la limite des montants maximaux annuels figurant dans les tableaux annexés au présent rapport.

Il est précisé que l'ensemble de ces montants (IFSE et CIA) seront revalorisés en fonction des modifications intervenant au niveau ministériel.

Etant entendu que le comité technique compétent a été consulté.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation, adjoints du patrimoine territoriaux, agents de maîtrise, opérateurs des APS, éducateurs des APS et animateurs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

M. Xavier BERTRAND, Président - Il s'agit d'approuver la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour les agents de catégorie C.
Y a-t-il des questions ?

M. TOURNAY - Merci M. le Président, chers collègues,
Donc ce régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat, en résumant, ça accentue l'individualisation de la rémunération et en cela c'est une nouvelle attaque du statut du fonctionnaire, il y a déjà eu le PPCR récemment, mais aussi les baisses de dotations de l'Etat, qui permettent aux collectivités de justifier du détricotage des acquis, suppression des jours de congés, hausse du temps de travail, les salariés de l'Agglomération le subissent en ce moment pleinement et je leur apporte tout mon soutien dans leur lutte pour le maintien de leurs acquis.
Je vous remercie.

M. Xavier BERTRAND – M. TOURNAY, je veux bien faire un grand débat philosophique, c'est quoi un acquis quand il est illégal ? « Dura lex, Seda lex ! » conforme on dit en patois picard ! ça n'existe pas un acquis illégal. M. TOURNAY a redemandé la parole.

M. TOURNAY – M. le Président, avez-vous été mis en demeure par le Préfet, le Sous-Préfet, de cette application de la loi ? Vous a-t-on mis au tribunal administratif pour l'application de cette loi ? Il y a une interprétation de la loi, j'entends bien la vôtre, moi j'en ai une toute autre, comme bon nombre d'autres collectivités qui refusent cette application de la loi parce qu'il y a des acquis qui ont été mis en place et ceux-là s'inscrivent dans le cadre (je vais retrouver l'article ce sera plus simple) qui s'inscrivent dans le cadre des décrets du 29 septembre 2000 et plus particulièrement le 2001.62 du 12 juillet 2001.

M. Xavier BERTRAND – Alors, M. TOURNAY, quand vous êtes sur l'autoroute, est ce que vous avez besoin de vous faire prendre au radar pour excès de vitesse pour savoir que c'est limiter à 130 ? Je vous pose la question,

M. TOURNAY – « absolument pas, je ne vois absolument pas non plus le rapport.

M. Xavier BERTRAND – Le rapport est très simple, c'est que la Cour des Comptes, ce n'est pas le club Mickey, ce n'est pas un truc où des gens se réunissent un jour et disent « tiens au fait au hasard, on va prendre une décision », c'est un travail de fonds en vertu des textes législatifs réglementaires et la Cour des Comptes, la Chambre Régionale des Comptes qui se prononcent, ce n'est pas un avis en l'air, voilà c'est aussi simple que cela, ça s'impose à tous. Alors moi je vais vous faire une proposition, quand on va prendre la décision au final, si vous pensez donc que notre décision, pardon, que la mienne est non conforme à la loi, déférez ma décision au Tribunal administratif, déférez-la et dans ces cas-là, si vous pensez que nous agissons en allant à 1607 heures en contradiction avec la loi, portez la délibération au Tribunal administratif.

Vous l'attaquerez au Tribunal administratif et là c'est bien évidemment le juge administratif qui dira le droit. S'il y a une contestation, « à la chambre régionale des comptes ils ont dit ça !! mais moi je ne suis pas obligé etc... ». Non, non, que les choses soient très claires, on prendra une délibération, on prendra nos responsabilités, vous prendrez les vôtres. Vous me dites aujourd'hui, c'est illégal, alors vous déférez, c'est aussi simple que ça et je dis à tous ceux qui nous disent « ce n'est pas bien, c'est illégal... », non la seule chose c'est que j'entends et je me mets à la place des agents et des salariés et je sais quand on modifie les habitudes, ce n'est jamais facile, ce n'est jamais agréable. Il faut juste faire attention que ce déballage sur la place publique ne donne pas le sentiment que certains auraient envie de montrer du doigt le service public parce que cela je ne le veux pas et je ne le tolérerai pas, comme je ne veux pas non plus qu'on ait des Pinocchio à répétition qui passent leur temps au CTA à répandre des fausses rumeurs, que les DMA étaient concernés, ce n'est pas vrai, ça n'a jamais été le cas, ça ne sera jamais remis en cause, j'ai dû aller leur dire moi-même.

Tiens, ce matin, j'en ai appris une bonne : c'est que pour être vacataire maintenant au DMA, il fallait obligatoirement passer par une agence d'intérim. C'est totalement faux, mais il y en a qui raconte cela, et il y a des gens qui du coup ont peur.

Alors je le dis franchement, ça commence à bien faire, ceux qui font leur commerce de la peur pour espérer récupérer des voix, je ne le tolérerai pas et je remettrai les pendules à l'heure à chaque fois, parce qu'il y a des gens quand c'est leur boulot, qu'ils sont vacataires, qu'ils travaillent depuis trois ans, qu'ils attendent une chose, la déprécarisation, entre parenthèse nous on la fait la déprécarisation, j'avais dit quand j'ai pris mes fonctions à la Mairie et je n'ai eu de cesse de le faire aussi à l'Agglo, chaque année, ce sont des dizaines de personnes et cette année on pense qu'il y en aura à peu près 16 qui seront concernées, déprécariser ça veut dire que l'on a enfin une situation parce que celui qui est précaire, il attend le coup de fil, mais surtout celui-là il sait pertinemment qu'il ne pourra jamais acheter de voiture, jamais se loger s'il n'a pas quelqu'un qui se porte caution, ni même acheter un appartement, donc ceux-là on leur donne, mais imaginez que ceux-là vous leur dites « vous savez demain, vous n'y aurez peut-être plus droit », il ne faut pas s'étonner que pour eux la vie s'effondre, que le sol se dérobe sous leurs pieds. Alors, je le dis à tous ceux qui racontent des balivernes, en espérant que ça gonflera leur crédibilité, pensez un peu à ces gens-là.

Pour le reste, pour les autres, excusez-moi, mais il doit y avoir quand même plus contraignants et plus directifs que nous dans la mesure où nous allons laisser différentes options pour arriver aux 1607 heures en indiquant quelles sont les meilleures voies et en donnant de la souplesse. Après peut-être que l'on peut nous reprocher de ne pas être assez directifs, il y a un objectif : les 1607 heures que je n'ai pas inventées, un matin on ne s'est pas réveillé avec Roland et on dit : « Tiens, on fait quoi ? on fait 1693, 1617, 1607 » Non, les textes existent, ils sont là et ensuite on va consulter les agents pour savoir quelle est la façon qui convient le mieux. C'est un peu comme sur la fameuse journée de solidarité, certains l'avaient imposée quand j'étais Ministre du Travail, j'avais indiqué, d'accord, il faut une journée mais organisez-vous dans l'entreprise pour y parvenir, ça laissait une liberté de choix et un peu de souplesse. Je crois à ces principes et voilà ce que nous faisons. Mais j'aimerais

aussi que l'on fasse très attention à ce que l'on ne raconte pas n'importe quoi, parce que lorsque l'on dit aux gens, vous savez, « ils font cela exprès alors qu'ils ne sont pas obligés de le faire ! » ça c'est entretenir des contrevérités. »

On peut voter.

M. TOURNAY redemande la parole, je vous en prie.

M. TOURNAY – Merci M. le Président, je reviens un petit peu en arrière sur ce que vous venez de dire, vous nous annoncez que la Chambre Régionale des Comptes donnait un avis et qu'il fallait le suivre. Je trouve que l'exemple est plutôt mal choisi parce que dans le dernier rapport, je ne sais plus de quand il datait, le dernier ou l'avant dernier, je ne sais plus, la Chambre Régionale des Comptes vous disait : vous devez donner lors du débat d'orientation budgétaire à tous les élus l'ensemble des pièces et annexes, ce que vous ne faites pas, on ne l'a pas fait l'année dernière, on ne l'a pas fait il y a deux ans, vous ne suivez donc pas les directives indiquées par la Chambre Régionale des Comptes.

Deuxième chose, en 2001, vous étiez Maire adjoint de la ville de Saint-Quentin, je pense que vous étiez déjà à l'Agglomération, certainement même dans l'exécutif, vous avez donc voté une délibération qui était illégale et vous avez laissé ensuite une délibération illégale toutes ces années-là. Voilà où j'ai du mal à comprendre ce retournement de situation 16 ans plus tard.

M. Xavier BERTRAND – Le retournement de situation c'est vous pour essayer de retomber sur vos pieds tel un chat ! Parce que la vérité c'est qu'à partir du moment où la Chambre Régionale des Comptes nous dit que tout ce qui avait été fait en 2007, aujourd'hui ne peut plus avoir force de loi, et bien on en tient compte.

Je ne vais pas prendre cela, je mets cela dans un tiroir en me disant : « ça ne me concerne pas et on y reviendra plus tard », parce qu'il y a une responsabilité et je ne suis pas en train de protéger ma responsabilité parce que la responsabilité en politique, elle ne se partage pas, elle ne se délègue pas, voilà ! Il y a un responsable, c'est moi, avec bien évidemment, l'exécutif mais c'est le Président qui est responsable. A la fois des agents à qui je dois dire, nous devons nous y conformer et à la fois vis-à-vis de la Chambre Régionale des Comptes en disant ok vous me dites que le droit c'est ça, je vais le faire, je prends juste le temps de...

Par ailleurs, juste un dernier point, on a délibéré sur le sujet en septembre et le DOB est en janvier et je ne vais pas accélérer le DOB au lendemain tout simplement pour faire plaisir à qui que ce soit, donc il y aura un DOB en janvier et à cette occasion, vous aurez le document. Voilà c'est aussi simple que cela !

Est-ce que l'on a d'autres remarques ?

On va passer au vote, le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marc BERTRAND ne prend pas part au vote.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) : M. Christian PIERRET

Délibération 41

PERSONNEL

**Mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents du cadre d'emplois des
auxiliaires de puériculture et des éducateurs de jeunes enfants.**

Rapporteur : M. le Président

Certains cadres d'emplois, notamment dans la filière sanitaire et sociale, ne sont pas éligibles au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Aussi, il convient d'installer les primes ou indemnités mentionnées en annexe du présent rapport afin que ces cadres d'emplois ne soient pas pénalisés et puissent disposer d'un régime indemnitaire.

Sont concernés les cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et les éducateurs de jeunes enfants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la mise en place du régime indemnitaire prévu en annexe du présent rapport pour les cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture et les éducateurs de jeunes enfants.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 42

PERSONNEL

**Installation de l'indemnité spéciale de risques aux agents des parcs zoologiques chargés
de donner des soins aux animaux sauvages.**

Rapporteur : M. le Président

Le décret n° 76-1168 du 3 décembre 1976 permet de verser une indemnité spéciale de risques aux agents des parcs zoologiques chargés de prodiguer des soins aux animaux sauvages.

Dans le cadre de l'adhésion de la collectivité à l'Association Française des Parcs Zoologiques, les agents exerçant les fonctions de soigneurs au parc d'Isle Jacques Braconnier peuvent se voir attribuer cette indemnité.

Elle peut être versée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels, dans la limite des montants annuels de référence fixés par l'arrêté ministériel du 28 décembre 2015, soit 1 200 € au 1^{er} janvier 2016.

Ce montant évoluera en fonction des revalorisations intervenant au niveau ministériel.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'installation de l'indemnité spéciale de risques aux agents des parcs zoologiques chargés de donner des soins aux animaux sauvages dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

M. Xavier BERTRAND, Président – Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos. Rapport adopté.

Je vais quand même donner la parole à Denise LEFEBVRE afin qu'elle nous fasse un petit point sur l'état d'avancement du parc animalier.

Mme LEFEBVRE – Merci M. le Président, depuis vendredi dernier, nous avons des nouveaux animaux au parc c'est-à-dire deux perroquets (Aras Rona), deux moutons de Somalie, deux chèvres (Girgentana) qui sont originaires de Sicile. Pour l'instant ils sont en quarantaine, le vétérinaire passe demain, il pourra nous dire quand on pourra les présenter au public. Nous avons aussi des couples de faisans dorés et des faisans dorés Isabelle, qui eux sont visibles dans la volière.

Il y a aussi l'espace jeux pour enfants et l'espace de remise en forme qui sont en train d'être changés. Ils seront de nouveau accessibles la 2^{ème} quinzaine de décembre.

Je voulais vous dire aussi la fréquentation du parc de janvier à ce jour, elle est de 494.083 visiteurs. Par rapport à l'année dernière, il y a une progression de 31.772 visiteurs. Voilà M. le Président.

M. Xavier BERTRAND – Autrement, on est dans les délais ? Tout va bien ?

Mme LEFEBVRE – Tout suit son cours, bien sûr avec tous les organismes de l'Etat, les enquêtes...

M. Xavier BERTRAND – Je remercie aussi Denise de la façon dont elle s'implique dans tout cela.

Les Wallabys n'arrêtent pas de se reproduire, il y en a un nombre terrible !

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

Mme Françoise JACOB ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Jean LEFEVRE

Délibération 43

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte rendu au Conseil des opérations effectuées en vertu de la délégation de M. le Président.

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte rendu ci-annexé des opérations effectuées par M. le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Jean-Marc BERTRAND ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Avant de donner la parole à Laurent PROY, je voulais juste vous donner une information qui a un caractère purement personnel mais je tiens à vous le signaler quand même, je donnerai une totale transparence. Je viens de faire l'acquisition à Saint-Quentin, d'un appartement rue du Cardinal Saliège, je dis cela simplement pour ceux qui passent leur temps à dire que je n'habite plus à Saint-Quentin, que j'ai cherché à Lille, à Compiègne, ou ailleurs... Je fais donc une évolution d'à peu près 30 mètres dans Saint-Quentin, parce que je suis dans une résidence et que j'ai fait l'acquisition de cet appartement au prix de 160.000 euros, je tiens à le dire, parce que j'ai déjà vu les polémiques partir de cette enceinte, autant dire les choses, et je pense que quand j'aurai fini les travaux, je publierai même le montant des travaux pour que les choses soient totalement transparentes. Cela peut sembler beaucoup à certains, ça peut sembler pas très important, mais la moindre des choses, quand on est un responsable public, j'estime en ce qui me concerne que je suis tenu à une déclaration de patrimoine, autant en faire part publiquement. Je vois qu'aussitôt certains sont en train de le noter, je pense que ça va intéresser plus que le reste du Conseil, enfin en tous cas, je vous le disais, ça permet de remettre les pendules à l'heure à ceux qui disent que je suis parti. J'étais locataire, je deviens propriétaire. Comme je deviens propriétaire, c'est que je n'ai pas

l'intention de quitter Saint-Quentin et quand les travaux seront terminés, je vous donnerai la liste des entreprises ainsi que le montant des travaux global. Et si, je pense qu'on est à une époque où il vaut mieux faire comme cela ! c'est ainsi fait !

M. Laurent PROY, vous avez la parole :

Merci M. le Président, bonsoir Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires, Vice-Présidents, Conseillères, Conseillers communautaires,

Tout d'abord, un petit clin d'œil, nous avons bien besoin dans notre Communauté d'Agglomération, d'habitants, et c'est un point fort puisque nous essayons d'œuvrer pour l'attractivité du territoire.

Autrement dit, je vais et j'ai le plaisir, vous le savez, vous avez mis en place l'année dernière un conseil de développement sur le saint-quentinois, nous avons aujourd'hui 15 mois de fonctionnement, j'ai 2 personnes qui sont dans sa salle (président et vice-président) et ce soir l'idée c'est de vous faire la restitution sous forme de rapport d'activités, alors power point, puisque c'est ma méthode, plutôt débat si vous le souhaitez sur les grandes idées que nous avons déjà développées.

C'est Nathalie qui œuvre, c'est parfait, rapide point d'étape et intégration des nouveaux membres.

Aujourd'hui, nous fonctionnons sous forme de 4 commissions thématiques, une commission Développement durable et santé qui est avec Catherine CHELAIN/COURTIN, qui œuvre régulièrement pour animer cette commission.

L'attractivité et le cadre de vie avec Eliane HAYS.

L'Aménagement du territoire avec Pascal LEDUC, que tout le monde connaît Géomètre expert

Le Développement économique et l'emploi avec Philippe PROMELLE.

Ce que l'on peut dire c'est que ces 4 commissions fonctionnent depuis septembre 2016, ce sont déjà des réunions en moyenne 8 fois, nous avons fait 2 plénières, et aujourd'hui c'est 60 membres, dont 5 membres issus du sud du territoire, donc nous fonctionnons à peu près avec 60 membres. Si je devais faire rapidement sur le taux d'assiduité ou le présentisme, on peut dire que c'est un tiers des membres qui fonctionne régulièrement dans nos différentes commissions. Récemment : Clastres, Seraucourt-le-Grand, Saint-Simon, et Villers-Saint-Christophe, d'ailleurs j'y reviendrai, nous sommes sur ce point, nous comptons pour nous aider et trouver des vocations au sein de notre Conseil.

Ce que je pourrai dire c'est que sur ces 15 mois de fonctionnement, on a eu un fil conducteur, c'est comment être plus attractif ? C'est vraiment notre fil conducteur, comment être plus attractif pour attirer les entreprises, les habitants, les touristes bien sûr en but de quoi, c'est de générer des flux économiques puisque c'est la valeur ajoutée qui nous anime tous. C'est ce qui fait que cette attractivité au profit des habitants, entreprises et touristes, génère des flux, de l'activité, donc de l'économie, de la valeur ajoutée pour nos territoires.

Sur cette première période, on a réussi à structurer notre conseil de développement, aujourd'hui, nous savons où nous voulons aller, nous avons des idées pour accompagner les élus du territoire et nous savons mieux comment nous positionner puisque les débuts n'étaient pas toujours faciles, sur les compétences, les compétences de la Ville, les compétences de la Communauté d'Agglo et à partir de là, il a fallu qu'on trouve un petit peu nos marques, ce n'est pas encore toujours très évident, je vous l'assure mais en tous cas, ça avance. Donc en adéquation avec vos compétences, celles de la Communauté d'Agglo, on est là sur les enjeux majeurs qui sont le développement économique, le tourisme et je dirai tout ce qui est développement durable et qui englobe bien sûr l'environnement.

On a réfléchi aussi, là on est sur des actions concrètes, on est sous forme de rapport d'activités, donc ce soir ce que je vous présente, il y a des réflexions bien sûr, il y a des idées,

il y a surtout des actions déjà engagées et je crois que c'est là-dessus que nous devons insister, donc sur tout ce qui est Développement durable, réduction des déchets, notre Commission a travaillé », deux idées ont été majoritairement mises en avant : c'est l'implantation de ruches connectées, il y en a 10 qui vont être implantées, qui sont déjà implantées, Créatis, la Clef des Champs et le Parc d'Isle. Implantation aussi de composteurs collectifs, là aussi sous forme de tests dans l'habitat collectif à titre expérimental, là aussi on va trouver des composteurs sur Saint-Quentin, sur Rouvroy, Rue du Cardinal Saliège Saint-Quentin, la SCI Rouvroy rue Henry Dunant et le Centre social du Vermandois.

Là encore, le Conseil de développement veut vraiment insister sur des actions à mettre en œuvre pour sensibiliser tous les publics, sur justement les actions de tri, de sensibilisation aussi de valorisation des déchets au-delà des deux actions déjà mises en place.

Si je continue, en matière cette fois de prévention et de santé, une première réflexion sur la mise en place d'un passeport santé pour les jeunes, du CP à la 3ème avec l'idée d'un système de validation d'unités sur la nutrition, sur le sport, sur le bien vivre. Alors, en décembre, une rencontre avec l'Education Nationale est programmée pour mettre en place ce partenariat.

Aussi, sur tout l'accompagnement pour assurer la prise en charge des patients à la sortie de chirurgie ambulatoire, c'est un gros sujet qui est sorti du Conseil de Développement, réflexion menée avec Mme RYO, vice-présidente du Conseil Régional des Hauts de France, et rencontre aussi avec l'Union régionale des professionnels de santé, infirmiers, pour présenter ce dispositif qui s'appelle « Intervention de soins infirmiers post ambulatoire à domicile ». Cela c'est en octobre, ces deux actions sont concrètes, l'idée bien sûr c'est de prendre en charge le patient à J0 ou à J1 par une infirmière.

Les prochaines étapes sont sur Saint-Quentin avec le Centre Hospitalier et l'Hôpital privé Saint-Claude, concrètement pour discuter avec eux et voir comment mettre en place, autrement dit faire la promotion de ce dispositif, avec aussi l'aide de Mme RYO.

Si j'avance cette fois-ci en matière d'Aménagement du territoire, on va parler de transports aussi, de la création d'une centrale de mobilité, l'idée c'est d'aider les gens à être plus mobiles, on va se rapprocher du syndicat mixte Intermodal régional des transports des Hauts de France, donc le SMIRT, pour voir, vous en avez beaucoup débattu tout à l'heure, comment on pourrait être encore plus efficace au niveau local.

Aussi, une proposition concrète de notre part c'est de mettre en place une enquête avec les habitants sur leurs habitudes en matière de co-voiturage, parce que là on va y revenir, on reviendra sur le co-voiturage plus tard. On va maintenant voir l'attractivité du territoire en matière d'informations, d'informations des salariés, avec la valorisation des sentiers de randonnée, là encore nos membres, donc la société civile, nous nous sommes rendus compte que beaucoup d'informations existent au niveau local, au niveau des communes, que ce soit, l'OTC, que ce soit au Parc d'Isle, autrement dit, pour schématiser, on va trouver différents types de cartes de randonnée, et pour avoir une information complète il faut aller à plusieurs endroits, donc l'idée c'est de valoriser ces sentiers de randonnée de l'Agglomération, de réaliser avec l'Office de Tourisme et des Congrès le recensement de ces sentiers, les mettre en avant et puis surtout avec vous dans les communes d'avoir des panneaux, une implantation de panneaux qui est aussi le corolaire de cette information.

On avait pensé aussi rajouter des niveaux d'accessibilité, par exemple, de pénibilité, de temps à parcourir, qui vont donner une vision concrète pour l'ensemble des gens qui souhaitent se promener. On rajoutera à cela aussi les sentiers de pèlerinage avec la via Francigena et puis bien sûr le chemin Saint-Jacques de Compostelle.

Création aussi, Mesdames, Messieurs, et cela c'est un point dans vos mairies, création de correspondants locaux pour améliorer la diffusion de l'information. Là encore ce qui remontait de nos débats, c'est qu'il y a beaucoup d'informations sur différents sites, que ce soit à la Communauté d'Agglo, l'Office de Tourisme et des Congrès, voir l'information, sous forme de prospectus ou journaux locaux, comment la synthétiser, comment sur un parcours

très simple d'information on peut avoir cette synthèse de ce qu'il peut se passer la soirée, le week-end, à 15 kms à la ronde ou dans les 39 communes. On sait que dans le commerce au bout de 3 clics, l'internaute va aller voir ailleurs, ça c'est le e-commerce, je pense que ça peut fonctionner pareil, c'est comment l'information peut être rapidement disponible pour quelqu'un qui va affiner sur un moteur de recherche qui le souhaite, autrement dit, pour nous c'est comment on peut maîtriser et diffuser l'information, bien sûr c'est avec vous, est ce que l'on peut vous accompagner, vous donner nos idées, comment nous assurer que le maximum est bien relayé à tous les niveaux. Il y a aussi bien sûr un objectif d'efficacité, de réduction des coûts, si chacun fait son site, si chacun fait sa publication, je ne pense pas que ce soit très productif et puis on avait un maître mot, c'est « la culture doit aller vers les habitants et non l'inverse ». Autrement dit, il faut mettre à disposition pas mal d'informations pour être sûr que cela puisse retomber.

Toujours en matière d'attractivité du territoire, on a noté deux temps forts, il y en a un, c'est avec la Communauté de commune du Val d'Oise, c'est le Festival des bistrots, est ce que c'est possible de relayer cela, d'en faire un évènement de plus d'ampleur au niveau territorial, c'est donc le premier. Le deuxième, c'est le Marais d'Isle, qui au sens des gens qui travaillent dans nos commissions, a de l'impact et comment peut-on accompagner aussi les élus, le dispositif pour en faire un évènement de notoriété. Objectif, c'est amplifier bien sûr, faire connaître le Saint-quentinois sur des manifestations d'envergure, en faire un temps fort.

Cette fois-ci en matière d'emploi, on va retourner sur la mobilité. On fonctionne de cette façon parce qu'on est sur des commissions vous l'avez prévu, et celle-ci a mis en avant les problèmes de la mobilité, donc un groupe de travail a été mis en place la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois, à l'ordre du jour c'est : « une auto-école sociale, un garage solidaire, location de voitures sans permis », là encore c'est sensibiliser les différents publics à la mobilité nécessaire par moments, pas toujours facile, nous en sommes tous et toutes conscients, et surtout c'est ce que nous on appelle dans les entreprises, c'est lutter contre l'immobilité psychologique, c'est-à-dire amener les gens à aller plus et aller autrement. On parlera aussi de temps de travail partagé puisque tout à l'heure c'était aussi à l'ordre du jour, le sort des artisans, des petites entreprises où tout le monde n'a pas les moyens de pouvoir se payer des compétences à temps complet, le temps partagé c'est une grande philosophie, ça fonctionne bien mais pas toujours ! Et il faut vraiment un chef d'orchestre pour le mettre en œuvre. Donc, à partir de là est ce qu'il y a des dispositifs qui peuvent accompagner les artisans, les TPE, à s'adjoindre une compétence quelques heures par jour ou par semaine. Je pense que c'est un vrai sujet.

Plus globalement, une offre de service adaptée aux TPE, et cela c'est avec l'aide du club R H de Gauchy, la MEF et la Chambre de Commerce bien sûr.

Si je continue sur la promotion du territoire cette fois-ci, l'idée est de mettre en place une plaquette de promotion du territoire, mettre en avant les entreprises qui recrutent bien sûr, ce qui est fait régulièrement, c'est vraiment axer sur les métiers en tension, que vous connaissez, qui sont dans l'Industrie, les services à la personne, et il y a d'autres métiers en tension pas toujours très connus, c'est tout ce qui va être I.T. (Information Technologie), le e-commerce qui monte, ce ne sont pas des recrutements massifs mais en tous cas ce sont des compétences que l'on peut s'adjoindre pour que l'idée débouche sur cette plaque de valorisation du territoire à travers les entreprises, c'est aussi comment valoriser les zones d'activités, les friches, pour des gens qui ne connaissent pas le Saint-Quentinois au sens large du terme, j'entends ! et qui à partir de là, peuvent se dire « tiens ça peut être intéressant, il y a du potentiel, et on va y aller ! », donc c'est aussi capter l'œil extérieur qui n'est pas le vôtre, qui n'est pas le mien. Comment on va trouver un outil, on pensait à des vues 3D, à de la vidéo... Il y a une vraie réflexion là-dessus. Et aussi la valorisation des filières 100 % locales bien sûr, du producteur au consommateur, valoriser le circuit court, je pense que cela est d'actualité et je ne vous apprendrai rien là-dessus.

On discute actuellement avec le Lycée Pierre de la Ramée, avec les étudiants en BTS, pour réaliser une étude de marché sur quels sont les producteurs du local plus, comment écouler leurs productions sur des circuits courts qui sont ici et aux alentours. On a participé aussi, dans le cadre du projet du territoire bien sûr, à la concertation dans le cadre de l'aménagement de la friche du boulevard du Maréchal Juin, là encore cela nous a été présenté par vos services, et les idées étaient du logement étudiant, du logement social, des parkings, une réflexion, je sais que j'ai la compétence de la Com d'Agglo sur le commerce et là, pour tout dire, on était plutôt critique en disant « des commerces complémentaires à ce qui existe sur la rue du Général Leclercq, ce n'est peut-être pas une bonne idée, cela veut dire une dispersion des commerces, on sait que même si le commerce peut rester urbain ou au centre d'une ville, d'un bourg ou d'un village, il ne doit pas s'éclater, il doit se concentrer même si ce sont des commerçants indépendants qui les tiennent et non des chaînes ou des franchises.

Réflexion aussi dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la Com d'Agglo, donc avec les 39 communes, nos vices présidentes et vices présidents et quelques membres du Conseil de Développement ont accompagné le bus dans les 39 communes sur les 4 assises du territoire que je ne vous rappelle pas, l'attractivité, la proximité, l'éco responsabilité, le vivre ensemble, et de tête je crois que c'est 200 personnes qui ont été approchées avec qui nous avons pu discuter pour mieux remonter l'information et la relayer. C'était des moments forts, on est vraiment dans la convergence, c'est-à-dire l'attente des habitants, notre rôle qui est à côté, de vous donner des idées, non n'a pas la prétention d'avoir forcément que des bonnes idées, mais on en a forcément quelques-unes et puis de les mettre en œuvre, et en tous cas de vous donner un petit peu le fil conducteur de nos réflexions. Cela était un moment fort et je sais que c'était vraiment partagé.

Je voulais juste rajouter que la Commission « Attractivité » souhaite travailler avec les services sur la refonte, plutôt participer à la refonte du site Internet de l'Agglomération, les différents sites pourquoi pas, la vision d'un usager, qui n'est pas forcément moi, ni vous, ne m'en veuillez pas d'être aussi direct, eh bien, elle est importante ! Quelque fois l'ergonomie d'un site à peu de choses près, on passe à côté de ce que l'on voulait. Je pense que c'est un point que l'on souhaite mettre en avant, donc participer à la construction du futur site qui serait des sites d'informations, on a aussi participé à différentes réunions d'informations, et là je remercie aussi les différents vices présidentes et vices présidents qui nous ont accompagnés, qui nous ont expliqué comment fonctionnait la Com d'Agglo, la notion de compétences Agglo, je dirai !

Je dirai aussi en conclusion que nous travaillons vraiment en pleine synergie avec la Direction de la Cohésion communautaire qui répond toujours à nos demandes, voici ce que je voulais dire sur ce premier rapport d'activité, donc en guise de conclusion, peut-être je vais m'adresser à Mmes Mrs les maires des 39 communes, vous relaierez l'information auprès des absents, c'est quelque part un moment on est toutes et tous, mais vous sûrement plus, ambassadeur de la Com d'Agglo y compris dans votre commune, quelle que soit sa taille, et relayer l'information est important et nous avons besoin de vous pour trouver des correspondants locaux, je crois que sur 39 demandes, on a eu 19, à peine la moitié de réponses, j'imagine au quotidien ce n'est pas forcément vos priorités en tous cas pour nous ça l'est.

Aussi, un point majeur, nous avons 60 membres dans notre Conseil de Développement issus de la Société civile, et réellement on a besoin de vocations, donc là c'est sûrement aussi à vous dans vos communes de faire de la cooptation, ou il faut dire le mot d'aller déceler des gens qui auraient du temps à consacrer à l'Agglo, à côté de vous, avec nous, pour avancer encore plus vite l'année prochaine. Donc on ne sera pas trop nombreux, n'hésitez pas, toutes les compétences sont les bienvenues, relayer l'information dans vos communes, je pense que ce sera déjà une belle avancée !

Voilà M. le Président, je vous remercie Mesdames, Messieurs, merci pour votre attention.

M. Xavier BERTRAND – Vous pouvez applaudir ! Laurent est venu seul mais il y a un énorme travail et il y a beaucoup de monde qui a travaillé. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

M. PROY – C’était donc très clair !

M. DUDEBOUT - C’est une forme de démocratie participative et on en voit, Laurent, avec votre démonstration, l’intérêt profond. Tout à l’heure, vous donniez un exemple : d’associer l’usager dans l’élaboration peut-être en tous cas de se rendre compte à l’usage du futur site Internet, oui c’est quelque chose d’important parce que que soit sur les bancs, on est tous plus ou moins usager mais on n’a pas non plus la solution miracle, on ne détient pas non plus la vérité nous-mêmes, d’associer la population à chaque fois que vous le pouvez dans n’importe quelle décision que vous puissiez prendre, déjà cela vous donne un peu plus de crédit et de poids quand vous devez prendre la décision surtout vous donnez de la visibilité à votre action et là ce qui se fait avec le CODEV, si derrière il y a des décisions que l’on doit prendre en s’appuyant sur le CODEV, imaginez un petit peu la force que ça nous donne puisqu’il y a un véritable travail de concertation qui est fait en amont, avec des acteurs économiques qui ont l’adhésion concrète de comment doit fonctionner la relation et le rôle de la collectivité et c’est exactement ce que moi, en tous cas, je prône et je soutiens et je suis ravi de la démonstration qui nous a été faite, un grand merci.

M. PROY - Merci à vous !

M. Xavier BERTRAND – Pas d’autres questions ?

M. GRZEZICZAK – Je voulais féliciter le rapporteur, au moins c’est clair, parce que l’on n’a pas toujours les informations de ce qui se passe dans les commissions. Je pense que ce qui est important c’est redonner confiance à la population, à nos concitoyens, ça passe par ce genre de nouvelles commissions, de nouvelles formules, parce qu’aujourd’hui les politiques, malheureusement, peut-être pas trop les politiques locaux, mais on nous regarde d’une certaine façon et je crois que c’est important de passer par vous pour sensibiliser le citoyen et le citoyen lambda, parce que vous n’avez pas cette étiquette-là dans le dos, et puis aussi les élus ont pas mal de travail aussi notamment sur le terrain. Ce qui est bien dans cette commission, c’est que toutes les sensibilités socio-professionnelles sont aussi réunies, je trouve cela très bien, nouvelle formule et je pense qu’il faut même non seulement la démultiplier. Pour terminer, tous les champs d’intervention, santé, action sociale, l’attractivité... On n’a pas beaucoup parlé de logement, je pense que ça aussi c’est important, mais bon ça va venir et tout reste ouvert. En tous cas bravo ! et je pense que c’est la bonne formule pour continuer.

M. PROY – Si je peux justement ajouter une précision, puisque je rebondis sur vos propos, Messieurs, il est vrai que nous sommes 60 membres, c’est vous qui l’avait décidé dans l’organisation, 60 membres, je l’ai dit tout à l’heure, dont à peine un tiers d’actifs, de présents, 4 vices présidents qui font un boulot remarquable, dont 2 dans cette salle ce soir, et ça c’est du maillage de territoire et je pense qu’en effet, c’est bien dit, c’est aussi dans vos communes de nous présenter des gens qui ont envie de s’engager et là ça ira encore plus vite puisque ce n’est pas un petit groupe qui va travailler dans un coin, ce sont des gens qui vont pouvoir relayer l’information en directe et ça je pense que c’est un point fort.

Mme MAITRE a demandé la parole : - Merci M. le Président, merci Cher Laurent pour cette présentation, j’aurais toutefois une question, je ne vais pas revenir sur ce que mes collègues

ont dit, puisque je suis évidemment entièrement d'accord. Quand vous avez abordé la culture en lien donc qui devait être plus exactement faire en sorte que ce soit elle qui aille au-devant des uns et des autres, c'est exactement ce à quoi nous nous attelons. Alors, je voulais savoir si vous vouliez parler de cela par rapport à l'axe communication ou si vous aviez des attentes dans ce domaine, parce que nous serions éventuellement intéressés pour venir vous présenter ce que nous faisons, ce que nous mettons en place dans les différents quartiers de la Ville, avec dans cette notion-là.

M. PROY – Je peux répondre très simplement et très précisément, sur cette première option là on était plutôt dans l'ordre de, je dirais, hiérarchiser l'information, la communication puisque la culture existe bien évidemment, il y a de quoi s'occuper, de quoi sortir sur le saint-quentinois, sans aucun problème, mais c'était déjà la relayer et la pousser auprès des gens et donc on était plutôt sur cet axe-là, mais pourquoi pas en discuter et avancer avec une commission pour entrer dans le détail mais là c'était, dans un premier temps, de faire un état des lieux, c'était notre schéma et de dire, comment on pousse l'info, comment on la descend, comment on la remonte, comme vous voulez d'ailleurs !

Mme MAITRE – C'est clair, merci.

M. RENARD – J'ai bien entendu et j'apprécie toutes ces déclarations, le problème dans lequel nous nous trouvons, c'est bien sûr, c'est entendu on fait l'état des lieux, on connaît l'état des lieux pour ainsi dire, on connaît les difficultés sur ce territoire. Que chacun phosphore, à droite, à gauche voire au centre, je pense que c'est une bonne chose, encore faut-il à un moment donné, s'allier pour faire des choses concrètement parce que sinon tout cela ça va être « de la parlotte ! » si on ne s'engage pas dans des pistes fondamentales, je crois que l'essentiel aujourd'hui, je pense que l'on a conçu avec vous d'ailleurs un projet de territoire qui me paraît être un socle important et qui doit à mon avis, demain, créer les conditions, passablement du vivre ensemble mais du travail ensemble, parce que c'est ça la démarche que l'on peut avoir, on peut avoir les plus beaux discours du monde, même ici sur le territoire, avoir des projets futuristes, encore faut-il à un moment donné, se saisir de ce qui peut être fait dans un laps de temps réduit pour pouvoir galvaniser l'ensemble des énergies qui somnolent sur notre territoire, parce que c'est ça le fait, autant je crois que la recherche, le travail parallèle peut se faire pendant un certain temps, mais à un moment donné, il faut que nos routes se retrouvent pour pouvoir créer l'évènement. Si l'on ne fait pas cela, dans tous les domaines, que vous avez bien listés d'ailleurs je reconnais, et tout cela me convient parfaitement, mais à partir d'un moment, il faut savoir saisir ce qui est nécessaire pour l'ensemble de cette communauté de vie. Enfin, moi je partage l'essentiel de cela mais en mon for intérieur, c'est le concret qui me fait vivre, l'idéal bien évidemment c'est que cela se fasse, qu'on puisse déterminer un certain nombre d'axes forts, encore faut-il qu'à un moment donné ça soit le concret qui puisse nous rassembler.

M. Xavier BERTRAND – Avoir l'avis de la Société civile, c'est bien, en tenir compte, c'est mieux parce qu'il ne faut pas se raconter d'histoires. Nous sommes des élus, vous savez, à la fois sur les territoires où nous sommes élus en direct, c'est la Communauté d'Agglomération et tout l'intérêt ce n'est pas d'avoir un moment dans un ordre du jour pour que Laurent PROY vienne nous présenter le travail de la Société civile, je pense que c'est quelque chose de très complémentaire. Excusez-moi, la légitimité première, c'est celle que nous confèrent les électeurs, avec un suffrage indirect mais la Société civile à toute sa place. Et quand je vois les heures et les heures qui ont été passées par ceux qui font partie de ce Conseil de développement, il faut qu'on lui donne corps. Alors, on peut être d'accord et puis au fur et à mesure les choses vont s'effiloche. J'aurais pu passer la parole aussi à Jean-Marc qui est très impliqué sur toutes ces questions, je peux d'ailleurs lui donner ensuite mais derrière il faut

que l'on voie les groupes de travail pour voir, tout n'est peut-être pas à retenir, mais quelles sont les priorités que l'on se fixe, et comment nous travaillons élus avec les membres du Conseil de développement. J'ai vu des conseils de développement sur l'ensemble du territoire de la Région, où au début, on était contents qu'ils soient là et très vite après, on les a mis de côté, parfois volontairement, parfois involontairement, parce que l'on est toujours concentré sur ce que l'on a à faire, mais je pense qu'il y a un vrai potentiel et que si l'on réussit à avancer avec le Conseil de développement, ce territoire ne s'en portera que mieux, on peut partir du principe qu'il y en a beaucoup plus dans deux têtes que dans une, c'est assez vrai, mais je pense qu'il y a un regard et un éclairage qui sont intéressants, même si je fais mienne aussi des remarques de Roland.

Jean-Marc, tu veux prendre la parole ?

M. WEBER – Merci, merci Laurent, de nous avoir le compte-rendu du travail du Conseil de développement. Ce que je peux affirmer, c'est que les 4 groupes de travail sont des viviers d'informations et de propositions pour exprimer la vision et la perception de la Société civile face aux grands enjeux qui se dessinent pour le territoire. Depuis un an et demi, le Conseil de développement est en ordre de marche, je peux vous assurer que nous avons reçu dernièrement un conseil de développement, je ne citerai pas son nom, qui a 10 ans d'existence, et lorsqu'il est venu nous voir, on a parlé un petit peu de leurs missions, de ce qu'ils avaient fait comme évolution, et ils sont dans un état embryonnaire par rapport à nous, ils étaient surpris en voyant le travail qui avait été fait en un an et demi par le Conseil de développement. C'est grâce à Laurent PROY, grâce aux 4 vices présidents et le personnel et je peux même dire j'associe le Direction de la Cohésion communautaire, qui font un travail vraiment professionnel et il y a une osmose qui s'est créée entre nous, entre le conseil de développement, aussi bien élus, moi je ne participe pas, je participe en tant qu'animateur, mais c'est au niveau des professionnels de la DCC qu'un travail remarquable est réalisé et c'est pour cela qu'on est en ordre de marche et on peut les remercier.

M. Xavier BERTRAND – Merci beaucoup, d'autres remarques ? Il n'y en a pas d'autres ? Est-ce que vous avez d'autres questions ? Un grand merci à Laurent d'avoir attendu, d'avoir été patient, je te donne la parole.

M. PROY – Si je puis, en guise de conclusion, en tous cas vous remercier pour votre écoute, puisque c'est quand même un moment fort, un événement à partager. C'est aussi pour nous une fierté de pouvoir présenter ce qu'ont été nos réflexions, comme le dit Jean-Marc, c'est vrai, j'ose dire on a une équipe sympa, ça fonctionne bien, les gens se respectent, avancent, avec les élus avec les permanents de la Com d'Agglo et je rebondis sur tes propos de Xavier et ceux de M. RENARD, il est vrai qu'il ne faut pas que ce soit un effet d'annonce, vous avez créé un conseil de développement, il faut maintenant avancer avec des actions concrètes sinon je pense que c'est certains de mes membres qui s'essouffleront, je crois qu'on en est tous conscients. Encore merci !

M. Xavier BERTRAND – Et ensuite ceci n'est pas seulement pour préparer l'hiver, ceci n'est pas seulement pour préparer votre voix au long discours que vous aurez l'occasion de faire pour les fêtes de fin d'année et pour le début d'année. Mais vous savez qu'il y a dix ruches connectées sur l'Agglo, sur les sites communautaires, c'est l'investissement de lancement de la start-up qui permet aussi à Hostabee de développer son produit grâce aux données collectées.

Donc voilà pourquoi vous avez ce miel qu'on peut aussi trouver, je ne sais pas s'il faut faire une déclaration d'intérêt parce que vous l'avez, mais bon vu la valeur cela devrait aller, en tout état de cause, n'hésitez pas à en faire la promotion c'est à vendre, c'est à vendre où M. le

- 27 novembre 2017 -

Directeur général des services ? Si je ne me trompe pas, on le trouve à l'Office de Tourisme.
Je vous souhaite une excellente soirée.